



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de communes du Pays Riolois

ENTRE

La Communauté de communes du Pays Riolois

Représentée par Nadine WANTZ autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 novembre 2021,
Ci-après désignée par le conseil communautaire,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Michel VILBOIS,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Riolais autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays Riolais et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays Riolais

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

● Résumé du projet de territoire :

La Communauté de Communes du Pays Riolais, de par sa situation entre les agglomérations bisontine et vésulienne, en fait un territoire attractif.

Depuis une dizaine d'années, le développement des infrastructures de transport et la reconquête rurale par les habitants des agglomérations le confirment.

La réalisation de la LGV Rhin-Rhône avec la création de la gare Franche-Comté TGV située en proximité immédiate du Pays Riolais ainsi que les travaux d'élargissement de la route nationale 57 ont contribué fortement au renforcement du territoire.

Le diagnostic présenté en annexe souligne les évolutions majeures du Pays Riolais ces dernières années et en révèle ses forces.

Toutefois, l'évolution démographique de sa population et les nouvelles exigences des habitants en matière de services, d'infrastructures demandent aux pouvoirs locaux d'envisager l'avenir dans le cadre d'un projet de territoire ambitieux en cohérence avec les orientations

nationales et régionales de la transition écologique des territoires et avec des objectifs déclinés au sein de France relance et du Plan d'accélération de l'investissement régional.

Le Pays Riolais s'est déjà engagé lors des dernières années dans la mise en œuvre de politiques de contractualisation (Contrat de ruralité, PACT, PCEAT, LEADER...) comprenant bien la nécessité de nourrir des relations constructives avec l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires impliqués dans le dynamisme des territoires.

Afin de préparer l'avenir de son territoire, la CCPR a pris ces dernières années des compétences majeures telles que l'Education, la gestion de l'eau et l'assainissement et conduit un PLUi.

La crise sanitaire récente confirme encore plus fortement les enjeux de reconquête des territoires ruraux. Le Pays Riolais veut s'y inscrire pleinement tout en préservant un cadre de vie agréable et un dynamisme économique à long terme.

Les élus entendent poursuivre la dynamique du Pays Riolais par un soutien au tissu industriel, artisanal et commercial, en favorisant l'accueil de nouvelles entreprises et l'emploi local, en facilitant l'accès au logement et l'attractivité touristique et culturelle.

Le Pays Riolais doit aussi offrir des services de qualité et adaptés à la population tout en maintenant le lien social ; avec des structures d'accueils adaptées pour les jeunes enfants, favoriser l'offre de santé et consolider les équipements sportifs, culturels et de loisirs.

L'avenir du Pays Riolais doit s'inscrire pleinement dans une démarche respectueuse des enjeux environnementaux ; la transition écologique s'inscrit alors au cœur du développement du territoire avec comme objectifs forts de garantir la ressource en eau et améliorer sa gestion ; s'engager dans le mix énergétique et un meilleur rendement énergétique de ses équipements.

Les enjeux identifiés pour notre territoire nécessitent le soutien de nombreux partenaires. Le présent contrat devient alors un moteur essentiel qui permettra aux actions déclinées des grands objectifs stratégiques de préparer et construire l'avenir du Pays Riolais.

Les élus du Pays Riolais souhaite un projet de territoire ambitieux et cohérent avec les enjeux environnementaux qui accompagnera au mieux les habitants vers l'avenir dans un cadre de vie de qualité.

La crise sanitaire a freiné les possibilités d'approfondir ce projet de territoire.

Si l'exercice nécessaire d'une contractualisation a pu aider ce travail, la réflexion sur l'avenir du Pays Riolais doit se poursuivre, avec l'accompagnement d'un cabinet d'étude en 2022, afin d'inscrire cette démarche vers un horizon ambitieux.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat s'appuie sur le projet de territoire décliné en 3 axes et 9 orientations stratégiques :

AXE 1 : Poursuivre la dynamique territoriale du Pays Riolais

Orientation 1.1 - Investir dans la politique du logement

Orientation 1.2 - Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique

Orientation 1.3 - Accompagner le développement économique et touristique du secteur

AXE 2 : Offrir des services à la population de qualité et favoriser le lien social

Orientation 2.1 - Anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance et de l'école

Orientation 2.2 - Consolider les équipements culturels, sportifs

Orientation 2.3 - Favoriser l'accès aux soins de proximité

AXE 3 : Défendre un développement soutenable et respectueux de l'environnement

Orientation 3.1 - Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion

Orientation 3.2 - Favoriser les économies d'énergie et développer le mix énergétique

Orientation 3.3 - Améliorer notre environnement et notre cadre de vie

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches actions jointes en annexe 2.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Éducation et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Éducation nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire; ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;

- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

L'intégration des projets au CRTE s'effectue sous réserve du respect des réglementations en vigueur et de l'aboutissement des autorisations administratives nécessaires, notamment en matière d'urbanisme et de droit à l'environnement.

Il est rappelé que les actions à vocation purement communales n'ont pas à être inscrites au CRTE mais peuvent être représentées devant les financeurs selon les voies habituelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Un certain nombre de contrats ou de dispositifs existe sur le territoire :

- Contrat PACT 1 signé avec le Conseil départemental (99% des actions réalisées) / Contrat PACT II (signature prévue en 2022)
- Contrat signé avec la Région (CADD Cap territoire avec le P7R)
- Plan de relance - continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Ministère ENJS)
- Convention de coopération avec la CCI et la CMA dans le cadre du Fonds régional des territoires
- Convention de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat
- Convention avec le Département de la HS et de la Région BFC pour l'aide à l'immobilier
- Protocole territorial Habiter Mieux avec L'Etat et L'ANAH et le Département (programme de lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique)
- Convention territoriale globale avec la CAF 2020-2026 (CTG)
- France services avec P7R
- Contrat LEADER signé dans le cadre de la programmation des fonds européens avec le P7R
- Convention avec le SIED (maîtrise énergie, énergies renouvelables)
- Appel à projet Etat Département Petit patrimoine
- Appel à projet eau potable commun Etat Département
- Site Patrimonial Remarquable de Fondremand

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5: Modalités d'accompagnement en ingénierie Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'introduire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays Riolais assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un/une responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs afin de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Pays Riolais, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, d'un représentant de la région Bourgogne Franche-Comté.

Un représentant de conseil départemental peut également être invité en tant que co-financeur.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays Riolais. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé des institutions suivantes :

- Les services de l'Etat ;
- Les collectivités co-financeurs potentiels des actions ;
- Les services administratifs de la communauté de communes ;
- Les services du Pays des 7 Rivières ;

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions ;
- Etablir la fiche financière.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.
Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

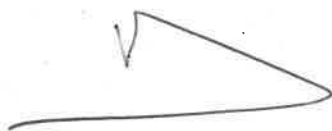
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Rioz le 23 décembre 2021

Signatures

Le Préfet,

M. Michel VILBOIS

A stylized signature consisting of a horizontal line that curves upwards at the right end, with a small 'V' above it.

La Présidente,

Mme Nadine WANTZ

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Nadine Wantz'.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire de la CC du Pays Riolais

Annexe 2 - Schéma CRTE du Pays Riolais

Annexe 3 – Programme d’actions

Annexe 4 – Convention financière annuelle - 2022

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire de la CC du Pays Riolais

Annexe 2 - Schéma CRTE du Pays Riolais

Annexe 3 – Programme d’actions

Annexe 4 – Convention financière annuelle - 2022

Annexe 1 – Diagnostic de territoire de la Communauté de communes du Pays Riolais

La communauté de communes du Pays Riolais, territoire attractif en forte croissance démographique au regard des territoires voisins, caractérisé par un contexte socio-économique assez favorable (population jeune, revenus au-dessus de la moyenne nationale et départementale, taux d'activité supérieure à la moyenne nationale et régionale, ...) souhaite poursuivre sa politique globale de développement territorial (soutien au développement économique, habitat et logement, ...) tout en veillant à renforcer le lien social (service d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, vie associative,...), la qualité de vie, de l'environnement et l'identité du territoire (sentiers de randonnées, moulin de Fondremand, petit patrimoine,...), enjeux majeurs de cohésion territoriale.

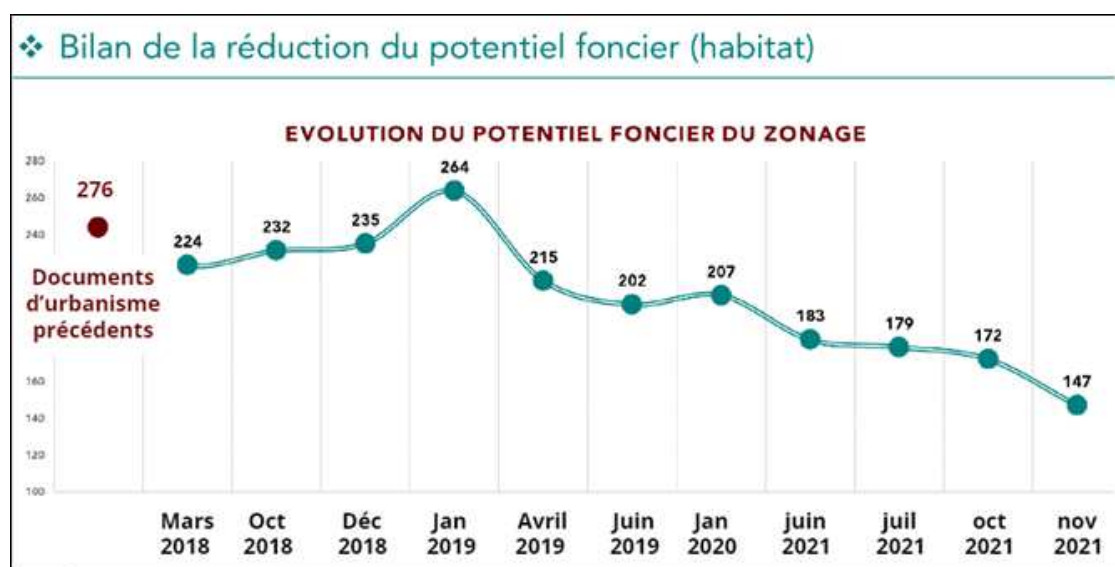
Positionnement stratégique du territoire

Le Pays Riolais dispose d'un positionnement stratégique entre les agglomérations de Besançon et de Vesoul. L'aménagement de la RN57 en 2x2 voies favorise le développement du territoire et réduit les temps d'accès entre le territoire et l'agglomération de Besançon, l'autoroute A36 et la gare Besançon Franche-Comté TGV.

Transition écologique

Aménagement de l'espace, urbanisme, habitat, logement

L'élaboration du PLUi en cours permet de réduire le potentiel foncier de plus de 130 ha dans une logique de modération de la consommation d'espaces. Les anciens documents d'urbanisme comportaient plus de 276 hectares de potentiel constructible. Le PLUi dont l'arrêt de projet est prévu en avril 2022 en comportera 147 hectares permettant ainsi de réduire la consommation d'espaces en extension de 11%.



Le projet de PLUi comportera des principes de phasage d'urbanisation en lien avec le respect de l'article 199 de la loi Climat Résilience qui demande d'établir un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser.

Eau potable

L'eau constitue une ressource majeure pour le développement du territoire en lien avec les besoins d'approvisionnement en eau potable.

La CCPR dispose de la compétence eau potable et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2019.

L'objectif est d'assurer durablement la protection de cette ressource et de mettre en valeur l'ensemble de ces composantes (gestion qualitative de la ressource : protection des captages d'eau potable, optimisation des systèmes de traitement collectif des eaux usées ; gestion quantitative de la ressource ; gestion patrimoniale et écologique de la ressource ; gestion des risques)

Depuis 2012, la Ccpr mène une réflexion sur la problématique de l'eau potable sur son territoire (étude stratégique sur la ressource en eau en 2014 ; étude sur le transfert des compétences eau et assainissement en 2017 ; recherche en eau par forages sur la commune de Fondremand depuis 2016 ; programme pluriannuel d'investissements).

Etat des lieux écologique

Un état des lieux complet a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Diagnostic PLUi Partie 1 Etat initial de l'environnement, arrêté de projet janvier 2020 ; en cours de réactualisation),

téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes :

www.cc-pays-riolais.fr/userfiles/file/dossier_plui_arret/1.1.1_eie_plui-ccpr_01-2020.pdf

Cet état initial de l'environnement aborde les thématiques suivantes :

- Les limites physiques, le contexte géologique ;
- Eaux et milieux aquatiques (eaux superficielles, souterraines, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les politiques publiques en cours, la ressource en eau) ;
- Le patrimoine naturel ;
- Le climat, la qualité de l'air, l'énergie, les politiques publiques ;
- Les risques et nuisances (risques naturels, risques liés aux activités du territoire, gestions des déchets)

Agriculture, forêt et ressources naturelles

Un axe important du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi vise à renforcer les fonctions agricoles du territoire. L'objectif est de préserver la pérennité des activités agricoles du territoire, et de fait, orienter leur choix d'aménagement et de développement urbain de façon à en préserver les conditions de développement. Au-delà, la volonté est de mettre en œuvre les moyens nécessaires au développement d'une agriculture de proximité vectrice d'un développement économique local (ventes directes) et d'une alimentation en circuit court.

Mobilités

Une des orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLUi vise à faciliter l'accessibilité externe et interne du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

"Au sein d'un territoire attractif, proche de grandes agglomérations, et de fait traversé par des flux routiers importants, l'objectif est de faciliter l'usage des transports en commun (irriguant le territoire et s'organisant à ses portes) et des pratiques partagées (covoiturage, auto-partage).

A l'échelle du territoire, il s'agit de réduire les besoins de déplacement individuels en voiture (et leurs distances) pour les déplacements quotidiens, de faciliter les accès aux équipements et services en modes doux au sein des centralités (cycles et piétons) et, de réduire ainsi les consommations énergétiques liées au transport."

Energies renouvelables

Un des objectifs du PADD du PLUi est de favoriser le mix énergétique pour ne pas dépendre que d'une seule ressource renouvelable :

"Développer le photovoltaïque et le solaire thermique prioritairement sur les toitures, notamment des bâtiments agricoles et des zones d'activités.

- Accompagner le développement d'autres modes de production d'énergie : éolien (un potentiel éolien restant limité en raison de la zone d'exclusion liée à l'aviation militaire), méthanisation, hydro-électricité, en lien avec les sensibilités écologiques et paysagères,

- *Garantir l'intégration paysagère des systèmes de production d'énergie renouvelable et veiller à préserver les sites classés et les points de vue,*
- *Anticiper les réseaux d'énergie nécessaires (réseau de chaleur, raccordement au réseau électrique, etc.) pour permettre le développement des énergies renouvelables."*

Santé

L'accès aux services de santé est un élément important dans le développement d'un territoire et une force d'attractivité indéniable.

Un diagnostic du territoire mené par l'ARS en 2018 donne un certain nombre d'éléments sur l'offre de santé sur le territoire de la CCPR :

- *"L'évolution du nombre d'habitants ces dernières années a accru le besoin d'offres de santé;*
- *Une qualité de vie reconnue plutôt favorable selon les indicateurs INSEE;*
- *Une population qui évolue vite mais une démographie médicale qui ne suit pas la même tendance;*
- *Une répartition inégale des professionnels de santé sur le territoire;*
- *Des difficultés d'accès aux spécialistes;*
- *Un manque de coordination entre les professionnels de santé du territoire: sentiment d'isolement;*
- *Une problématique forte autour du maintien à domicile des personnes âgées ;*

Le diagnostic met en avant des objectifs stratégiques à atteindre, notamment le développement de l'offre de soins en travaillant sur l'amélioration de la démographie médicale (offre des spécialistes), le développement de la Télémédecine et l'amélioration des conditions de maintien à domicile des personnes âgées"

Dynamisme économique et contexte socio-économique favorable

Un diagnostic socio-économique complet a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi (arrêt de projet janvier 2020, **en cours de réactualisation**), téléchargeable sur le site internet de la communauté de communes :

www.cc-pays-riolais.fr/userfiles/file/dossier_plui_arret/1.1.3_diag_socio-economique_01-2020.pdf

Ce diagnostic aborde les thématiques suivantes :

- La démographie et la population
- L'habitat
- Les dynamiques économiques
- Les équipements (offres de service : santé, services d'accueil enfance et petite enfance, équipements culturels et sportifs, couverture numérique)
- Les transports en commun et mobilités douces

En complément de ce diagnostic socio-économique, à noter de nouveaux partenariats :

La communauté de communes du Pays Riolais, en complément des mesures mises en place par l'Etat, a décidé d'intervenir aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté pour soutenir les entreprises comprises entre 0 et 10 salariés dans le cadre du Fonds Régional des territoires.

Ainsi 101 000 € sont déployés pour soutenir les entreprises de la CCPR notamment grâce à l'attribution d'aides à l'investissement.

Des partenariats sont initiés avec l'Agence Economique Régionale, la Chambre de commerce et de l'industrie, la Chambre des métiers, BGE...afin d'attirer de plus grandes entreprises sur le territoire et encourager à l'installation d'entreprises dans des domaines d'activités diversifiés (industrielles, commerciales, artisanales, microtechniques...).

Une certaine dépendance de l'emploi vis-à-vis de Besançon et Vesoul est perceptible ainsi qu'une évasion commerciale des consommateurs vers ces agglomérations.

Emploi et insertion sociale et professionnelle

Globalement le taux de chômage de la CC du Pays Riolais (7,2%) est inférieur à celui de la Haute-Saône (12%), de la Bourgogne Franche-Comté (12,1%) et à celui de la moyenne française (13,4%), données INSEE :

Emploi – Chômage au sens du recensement	CC du Pays Riolais (247000706)	Haute-Saône (70)	Bourgogne-Franche-Comté (27)	France (1)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2018	2 494	77 094	1 072 549	26 599 318
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2018, en %	79,7	85,9	86,6	86,7
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2018, en %	1,0	-0,8	-0,4	0,2
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2018	80,1	74,3	74,3	74,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2018	7,2	12,0	12,1	13,4

Sources : Insee, RP2013 et RP2018 exploitations principales en géographie au 01/01/2021

L'insertion sociale et professionnelle est un axe privilégié de la communauté de communes du Pays Riolais dans la droite ligne de la politique de l'Etat. Elle favorise l'accès à l'emploi et permet à de plus en plus de demandeurs d'emploi de monter en compétences via les contrats aidés PEC.

Pour exemple, de Janvier à octobre 2021, ce sont 35 contrats PEC qui ont été signés au sein de la collectivité :

- 18 contrats avec la Mission locale (accompagnement de jeunes)
- 11 contrats pôle emploi (accompagnement des demandeurs d'emploi)
- 5 contrats Cap emploi (accompagnement des personnes reconnues travailleur Handicapé)
- 1 contrat Insertion 70 (accompagnement des personnes bénéficiant des minima sociaux)

Les dispositifs d'aide à l'emploi de l'état permettent à de plus en plus de demandeurs d'emploi émanant essentiellement des 33 communes d'accéder à l'emploi. Ils occupent plus particulièrement les emplois du Service Enfance, Petite Enfance. Toutefois, nous retrouvons ces types de contrats au sein de l'ensemble des services de la collectivité.

Un travail en réseau s'est développé avec tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire : Mission locale, Maison France services, Centre Médico-Social de Rioz, Centre d'Information du Droit des Femmes, CAF, CPAM, Cap Emploi, Insertion 70, l'AP7R... notamment pour identifier et lever de nombreux freins à l'emploi (mobilité, santé, logement, handicap, niveau de formation...).

Un objectif commun, la montée en compétences

Tous les demandeurs d'emploi bénéficiant de ce type de contrat ont l'opportunité de suivre une formation financée entièrement par la collectivité. Cela leur permet de développer des compétences qui les aident à se positionner plus facilement sur un emploi pérenne.

Un accompagnement personnalisé, unique en Haute-Saône :

Au niveau de la collectivité, toutes les personnes bénéficiant d'un contrat aidé PEC sont accompagnées de la prise de poste à la fin de contrat par une conseillère Emploi, formation Insertion. Le travail effectué auprès de chaque agent se fait de manière individualisée et personnalisée en lien avec les prescripteurs de l'emploi et les acteurs de l'insertion sociale et /ou professionnelle.

Tourisme

La vallée de l'Ognon et le village de Fondremand (Petite Cité Comtoise de Caractère) constituent des pôles d'attraction touristique majeurs de la Haute-Saône.

Au niveau de l'offre culturelle, peu de manifestations culturelles sont organisées sur le territoire et le territoire n'offre pas d'établissement ni de lieu dédié à la culture.

On observe une capacité d'accueil touristique insuffisante, l'absence de restaurants haut de gamme et d'hôtellerie d'affaires.

La communauté de communes souhaite dès 2022 renforcer l'offre d'hébergement touristique en intervenant en matière d'immobilier d'entreprise avec la Région BFC.

Education, jeunesse

La CCPR exerce les compétences petite enfance, périscolaire et accueils de loisirs et scolaire. Les moyens d'accueil sont les suivants :

- Un collège à Rioz avec actuellement 800 élèves
- Un centre social et culturel (Centre Roger Robinet) géré par la mairie de Rioz
- 7 pôles éducatifs et un RPI de 6 classes accueillant 1400 élèves
- 9 sites d'accueils périscolaires (700 repas servis)
- 4 sites d'accueil de loisirs dont 2 organisés par la collectivité et 3 sites d'accueil en périscolaire du mercredi
- 3 crèches communautaires (93 lits), une MAM et une micro-crèche privée
- Un Relai Petite Enfance
- Un projet d'accueil pour enfants en situation de handicap (Projet S.A.R.A.H.)

La construction d'un pôle éducatif à Maizières permettrait de regrouper les 3 écoles de Grandvelle et le Perrenot, Maizières et Recologne-Les-Rioz sur un même site et ainsi de couvrir le dernier secteur du territoire non doté d'un pôle éducatif.

Culture

La CCPR développe une politique éducative et culturelle locale avec la mise en œuvre de services d'accueil de l'enfance et la petite enfance mais aussi par un partenariat avec l'Ecole Départementale de Musique avec l'organisation de cours d'instruments pour les enfants et adultes du territoire et des interventions auprès des élèves des écoles et pôles éducatifs.

La politique éducative locale de la communauté de communes se traduit également par le soutien aux projets et aux actions éducatives du collège de Rioz par le biais de subventions pour les voyages à l'étranger, le foyer socio-éducatif et les associations sportives.

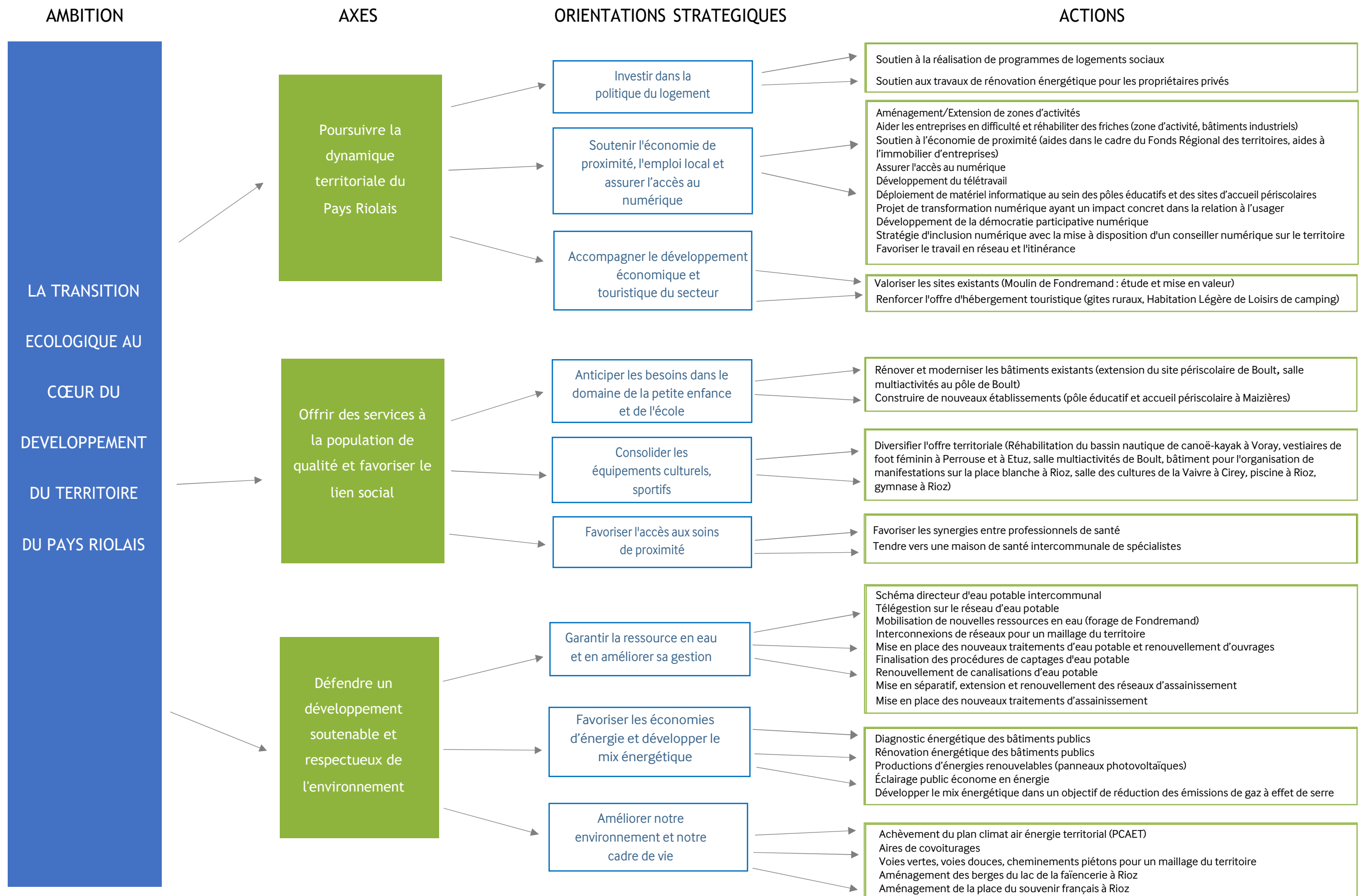
Une convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique signée entre l'Etat et la communauté de communes a permis de promouvoir des actions culturelles théâtrales locales grâce au soutien de professionnels entre 2017 et 2020.

Depuis 2005, la Communauté de Communes du Pays Riolois a la compétence réhabilitation et entretien du petit patrimoine architectural propriété des communes en dehors de ceux situés dans les cimetières). Cette compétence a permis de restaurer près de 35 fontaines, lavoirs, calvaires et abreuvoirs entre 2010 et 2018. Au total, 92 éléments de petit patrimoine ont été recensés par les communes.

Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de créer des périmètres délimités des abords sur les communes de Voray sur l'Ognon, Buthiers, Boulton et Etuz, la procédure est menée conjointement à l'élaboration du PLUi. L'instauration de périmètres délimités des abords viendrait ainsi se substituer aux périmètres des 500 mètres actuellement en vigueur autour des monuments historiques suivants :

- l'église de Voray sur l'Ognon,
- le parc du château de Buthiers,
- le château de Buthiers
- la grande fontaine de Boulton,
- l'église Saint-Maurice de Boulton
- le château de Boulton,
- la fontaine et les lavoirs d'Etuz

ANNEXE 2 - SCHEMA DE SYNTHESE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU PAYS RIOLAIS



Annexe 3 - Programme d'actions du CRTE du Pays Riolais

Table des matières

1. AXE 1 : Poursuivre la dynamique territoriale du Pays Riolais.....	3
0.1 Chargé mission suivi CRTE	3
1.1 Investir dans la politique du logement.....	3
1.1.1 Soutien à la réalisation de programmes de logements sociaux	3
1.1.2 Soutien aux travaux de rénovation énergétique pour les propriétaires privés	4
1.2 Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique	4
1.2.1 Aménagement et extension de zones d'activités	4
1.2.2 Réhabiliter des friches (zones d'activités, bâtiments industriels)	5
1.2.3 Soutien à l'économie de proximité dans le cadre du Fonds Régional des territoires, aides à l'immobilier d'entreprises	5
1.2.4 Assurer l'accès au numérique.....	6
1.2.5 Développement du télétravail.....	6
1.2.6 Déploiement de matériel numérique au sein des pôles éducatifs et des sites d'accueil périscolaires	7
1.2.7 Projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'usager – site Internet et application.....	8
1.2.8 Développement de la démocratie participative numérique	9
1.2.9 Stratégie d'inclusion numérique avec la mise à disposition d'un conseiller numérique sur le territoire	11
1.2.10 Favoriser le travail en réseau et l'itinérance	12
1.3 Accompagner le développement économique et touristique du secteur	12
1.3.1 Valoriser les sites existants.....	12
1.3.2 Renforcer l'offre d'hébergement touristique	14
2 AXE 2 : Offrir des services à la population de qualité et favoriser le lien social	15
2.1 Anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance et de l'école	15
2.1.1 Rénover et moderniser les bâtiments existants.....	15
2.1.2 Construire de nouveaux établissements.....	16
2.2 Consolider les équipements culturels, sportifs	18
2.2.1 Diversifier l'offre territoriale.....	18
2.3 Favoriser l'accès aux soins de proximité	27
2.3.1 Favoriser les synergies entre professionnels de santé.....	27
2.3.2 Tendre vers une maison de santé intercommunale de spécialistes.....	27
3 AXE 3 Défendre un développement soutenable et respectueux de l'environnement.....	28
3.1 Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion.....	28
3.1.1 Schéma directeur d'eau potable	28
3.1.2 Télégestion sur le réseau d'eau potable.....	30
3.1.3 Mobilisation de nouvelles ressources en eau.....	32

3.1.4	Interconnexions de réseaux pour un maillage du territoire	34
3.1.5	Mise en place des nouveaux traitements d'eau potable et renouvellement d'ouvrages 35	
3.1.6	Finalisation des procédures de protection de captages d'eau potable	38
3.1.7	Renouvellement de canalisations d'eau potable	39
3.1.8	Mise en séparatif, extension et renouvellement des réseaux d'assainissement	43
3.1.9	Mise en place de nouveaux traitements d'assainissement	46
3.1.10	Les opérations de moyens et de long terme	46
3.2	Favoriser les économies d'énergie et développer le mix énergétique	51
3.2.1	Diagnostics énergétiques des bâtiments publics	51
3.2.2	Rénovation énergétique des bâtiments publics	52
3.2.3	Éclairage public économe en énergie.....	53
3.2.4	Développer le mix énergétique et produire des énergies renouvelables dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.....	53
3.3	Améliorer notre environnement et notre cadre de vie	54
3.3.1	Achèvement du plan climat air énergie territorial (PCAET).....	54
3.3.2	Aires de covoiturage (Etuz, Grandvelle et le Perrenot).....	54
3.3.3	Voies vertes, voies douces, cheminements piétons pour un maillage du territoire.....	55
3.3.4	Aménagement des berges du lac de la faïencerie à Rioz.....	56
3.3.5	Aménagement de la place du souvenir français à Rioz.....	57

1. AXE 1 : Poursuivre la dynamique territoriale du Pays Riolais

0.1 Chargé mission suivi CRTE

Orientation stratégique n°1	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Action n° 0.1	Chargé mission suivi CRTE
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	La Ccpr engagée dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat, d'une durée de 6 ans, assurera le suivi des actions, recensée en décembre 2021. D'autres actions initiées par les partenaires ou par la Ccpr suivant les contextes socio-économiques à venir, pourront intégrées le dispositif. La mission de suivi et d'évaluation du CRTE, (préparation des cotech et copil, mise à jour des fiches financières, état d'avancement des actions et projets notamment) sera confiée à un agent à hauteur de 1etp en recrutement externe.
Partenaires	Etat, Région BFC, Département, communes, chambres consulaires, ADEME, SIED, porteurs de projets identifiés au CRTE
Coût prévisionnel	40 000 €
Plan de financement	Etat : 50% Autofinancement : 50%
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Concrétisation des projets

1.1 Investir dans la politique du logement

1.1.1 Soutien à la réalisation de programmes de logements sociaux

Orientation stratégique n°1.1	Investir dans la politique du logement
Action n° 1.1.1	Soutien à la réalisation de programmes de logements sociaux
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	La CCPR s'engage pour des cofinancements d'opérations de construction de logements sociaux.
Partenaires	Etat – ANAH Département de la HS Habitat 70 Communes
Coût prévisionnel	50 000€ par an soit 20 logements 200 000€ pour la période 2022 – 2025 soit 80 logements
Plan de financement	CCPR 2 500 € Commune 2 500 € CD70 5 000 €
Calendrier	2022 – 2025 soit 80 logements
Indicateurs d'évaluation proposés	Construction des logements sociaux et répartition territoriale

1.1.2 Soutien aux travaux de rénovation énergétique pour les propriétaires privés

Orientation stratégique n°1.1	Investir dans la politique du logement
Action n° 1.1.2	Soutien aux travaux de rénovation énergétique pour les propriétaires privés
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	La CCPR s'engage pour des cofinancements d'opérations de travaux de rénovation énergétique pour les propriétaires privés
Partenaires	Département de la HS Habitat 70 Communes
Coût prévisionnel	500€ par aide soit 5 000€ par an pour 10 logements 20 000€ pour la période 2022 – 2025 soit 40 logements
Plan de financement	Etat – ANAH CD70 500 € CCPR 500 €
Calendrier	2022 – 2025 soit 80 logements
Indicateurs d'évaluation proposés	Réhabilitation des logements et répartition territoriale

1.2 Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique

1.2.1 Aménagement et extension de zones d'activités

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Projet n° 1.2.1	Aménagement et extension de zones d'activités
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Réaliser un projet de création, d'extension de zones d'activités communautaires Renforcer l'attractivité du territoire par une offre foncière de qualité permettant le développement durable des entreprises sur le territoire communautaire
Partenaires	Département de la HS Etat Région BFC (soutien conditionné aux zones d'activités d'intérêt régional)
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Département de la HS Etat Région BFC (soutien conditionné aux zones d'activités d'intérêt régional)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

1.2.2 Réhabiliter des friches (zones d'activités, bâtiments industriels)

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Projet n° 1.2.2	Réhabiliter des friches (zones d'activités, bâtiments industriels)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Requalifier des friches et sites dégradés dans l'objectif d'aménager de nouveaux espaces à vocation économique
Partenaires	Département de la HS Etat Région BFC (soutien conditionné aux zones d'activités d'intérêt régional)
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Département de la HS Etat - Appel à projet fonds friche Région BFC
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

1.2.3 Soutien à l'économie de proximité dans le cadre du Fonds Régional des territoires, aides à l'immobilier d'entreprises

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Action n° 1.2.3	Soutien à l'économie de proximité dans le cadre du Fonds Régional des territoires, aides à l'immobilier d'entreprises
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité en soutenant les dépenses d'investissement des entreprises et les projets immobiliers sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Aides à l'investissement dans le cadre du Fonds Régional des territoires en fonction de la politique régionale - Aides à l'immobilier d'entreprises pour la construction de bâtiments dans le cadre des conventions avec la Région et le Département
Partenaires	Département de la HS Région BFC (soutien conditionné aux zones d'activités d'intérêt régional)
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Département de la HS Région BFC
Calendrier	2022 - 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	

1.2.4 Assurer l'accès au numérique

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Projet n° 1.2.4	Assurer l'accès au numérique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	La CCPR s'est engagée aux côtés du Département pour le déploiement du Très Haut Débit sur le Pays Riolais depuis 2013. La CCPR participe financièrement en versant au Syndicat mixte HSN 9 € par an et par habitant pendant 10 ans
Partenaires	Département de la Haute-Saône
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	En cours
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de foyers, d'établissements, de pôles éducatifs et d'entreprises fibrés

1.2.5 Développement du télétravail

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Action n° 1.2.5	Développement du télétravail
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Acquisition de matériel et logiciels informatique – Développement du télétravail. Le contexte Depuis sa création en 1999, la Communauté de communes du Pays Riolais a vu le nombre de ses compétences augmenté et a dû au fil des années construire son service d'information en fonction des contraintes et des besoins des nouveaux services mis en place (Mises en place de serveurs informatiques, d'un système d'information géographique, d'un portail famille et d'applications métiers). Depuis le printemps 2020 et l'arrivée de la covid, le service informatique a rencontré de nombreux écueils pour mettre en place le télétravail. L'équipement matériel actuel ne permettant pas de pouvoir optimiser cette possibilité plus que dans l'ère du temps. La collectivité souhaite développer le télétravail et se doter d'équipement permettant d'y répondre. Les enjeux En moins de 20 ans, la Communauté de communes est passée d'un système informatique de production qui juxtaposait la gestion comptable et financière, la gestion du personnel et le développement local à un véritable système d'information. Afin de développer ce système d'information et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des services, il convient de renouveler le matériel informatique et une partie des logiciels. - Développer le télétravail

	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un maximum de logiciels en SaaS (Software as a Service) - Faire face à l'obsolescence programmée et aux fins de garanties - Tenir compte de l'évolution des usages des utilisateurs - Analyser les besoins des utilisateurs - Assurer la sécurité du parc informatique, des données dans le cadre de la RGPD - Assurer la continuité d'activité en cas de sinistre ou de panne et donc s'assurer que les utilisateurs puissent retrouver un espace de travail fonctionnel, sécurisé et performant rapidement en cas de catastrophe (cyberattaque, catastrophe naturelle, pandémie etc.) <p>Les objectifs poursuivis :</p> <p>A travers l'acquisition de nouveaux matériels numériques pour les services de la Maison communautaire, les objectifs recherchés sont la mise en œuvre du télétravail pour l'ensemble des agents des services administratifs de la collectivité et ce avec comme objectif principal, d'assurer sans discontinuité le meilleur service aux usagers.</p> <p>En parallèle, la collectivité souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer réellement dans l'ère de l'e-Administration - Mener une réflexion globale à l'échelle de l'ensemble des communes et des secrétariats de mairies - Accentuer les projets de dématérialisation des échanges, par le biais de téléprocédures - Refondre son site web - Développer une application - Fluidifier la circulation de l'information au sein de la collectivité, via des portails intranet, des outils de travail collaboratif.
Partenaires	Etat – Région Bourgogne Franche-Comté
Coût prévisionnel	65 000 € HT
Plan de financement	30 % de FSIL – 19 500.00 € HT 50 % BFC – 32500 € HT
Calendrier	L'acquisition du matériel sera réalisée en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Réactivité des services - Satisfaction des usagers et des habitants

1.2.6 Déploiement de matériel numérique au sein des pôles éducatifs et des sites d'accueil périscolaires

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Projet n° 1.2.6	Déploiement de matériel numérique au sein des pôles éducatifs et des sites d'accueil périscolaires
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Mieux préparer et encourager le développement de l'usage du numérique au quotidien est une volonté forte au niveau des élus de la Communauté de communes du Pays Riolais. C'est pourquoi, la Ccpr veut poursuivre les

	<p>dotations en matériel numérique des écoles, des pôles éducatifs et les sites d'accueil périscolaire à l'échelle du Pays Riolais.</p> <p>La Ccpr est régulièrement sollicitée par les directeurs d'école pour de nouveaux équipements en matériels numériques.</p> <p>Les élus de la Communauté de communes souhaitent continuer à investir dans des outils pédagogiques numériques pour doter les écoles.</p> <p>Exemples d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecran interactif - Vidéoprojecteur interactif - Visualiseurs - Classes mobiles (pc et tablettes)
Partenaires	
Coût prévisionnel	Investissement par tranches/phasages sur 2 années.
Plan de financement	DSIL volet numérique
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du matériel sur les différents sites - Retour d'expérience par les enseignants - Questionnaire de satisfaction et d'usage envers les enseignants et envers les élèves quant aux matériels numériques mis à disposition

1.2.7 Projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur – site Internet et application

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Action n° 1.2.7	Projet de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur – site Internet et application
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>Dynamiser la communication communautaire par le biais des usages numériques au Pays Riolais en développant une application propre à la collectivité et un nouveau site Internet.</p> <p>Le développement et la mise en place d'une application propre à la Ccpr et à disposition des habitants. Celle-ci permettrait d'informer et de communiquer différemment et en temps réel auprès des usagers et à l'échelle de chaque commune (retard passage du camion pour la collecte des ordures ménagères, date limite d'inscription au service périscolaire, coupure d'eau, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les actualités de la collectivité par voie numérique à travers l'application. - Utiliser les notifications push pour attirer l'attention des citoyens sur les informations essentielles - Mettre en avant les événements de la collectivité - Mettre à disposition des administrés et des usagers toutes les informations pratiques dans leurs smartphones

	Développer en parallèle un nouveau site Internet adapté aux nouvelles technologies (tablette, smartphone) et sans le système flash Player (actuellement utilisé pour le site Internet est caduque).	
Partenaires	Etat – Région Bourgogne Franche-Comté FITN	
Coût prévisionnel	70 000 € HT	
Plan de financement	Etat (30%)	21 000 €
	Région Bourgogne Franche-Comté (50%)	35 000 €
	Fonds propres	14 000 €
	TOTAL	70 000 €
Calendrier	Date prévisionnelle de commencement : 2022 Date d'achèvement de l'opération : décembre 2023	
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de téléchargement de l'application Nombre d'utilisateurs Nombre de notifications Nombre de visiteurs sur le site Internet Nombre de pages visitées Temps de visite	

1.2.8 Développement de la démocratie participative numérique

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Action n° 1.2.8	Développement de la démocratie participative numérique
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois
Description de l'action	<p>Les technologies numériques jouent un rôle de plus en plus structurant dans les activités démocratiques. Le numérique n'est pas seulement une question d'outils, c'est une véritable « culture » qui se diffuse dans nos sociétés avec ses propres imaginaires, ses représentations et ses valeurs (collaboration, transparence, participation...). Elle accompagne l'usage des technologies dans les différents mondes sociaux traversés. Là où les technologies se déploient, ces dernières agissent comme un levier d'innovation au service de différents projets qui se trouvent modifiés, accélérés. Cette dynamique encourage des formes de citoyenneté plus actives qui font évoluer notre manière de nous informer, de nous exprimer, de débattre et d'interagir avec nos gouvernants.</p> <p>Les outils numériques apparaissent comme indispensables pour la mise en œuvre de la démocratie participative.</p> <p>La dynamique qui émane du conseil citoyen qui s'est mis en place en juillet 2021 montre une réelle volonté d'implication des habitants aux réflexions de la collectivité. Les élus communautaires réfléchissent à la mise en œuvre d'une démocratie participative à plus grande échelle au sein du territoire, celle-ci pourrait se mettre en place via le numérique.</p> <p>A ce jour, plusieurs niveaux sont envisagés :</p>

	<p>Managériaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> o informer les habitants des projets du territoire ; o faire participer les usagers et connaître leur expertise d'usage, dans une optique de meilleure gestion urbaine ; o recueillir les avis des citoyens, et prévenir les conflits, dans un objectif d'optimisation des solutions proposées et des décisions prises ; o mobiliser les services administratifs et mieux intégrer les contraintes de modernisation et d'adaptation. <p>Sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> o améliorer la cohésion sociale, grâce à l'implication des citoyens ; o faire émerger un espace de dialogue, générateur de lien social entre les citoyens ; o créer un espace de dialogue entre administration locale et citoyens, pour favoriser la confiance mutuelle. <p>Projets envisagés :</p> <p>Développement de nouveaux modules sur l'application propre à la collectivité permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La mise en œuvre de consultation visant à recueillir l'avis des citoyens pour aider les élus à se positionner sur un sujet. o La concertation des habitants en amont de projet, avec des phases de débat public et une transparence plus grande. o La co-élaboration. Les citoyens élaborent des projets avec l'autorité publique, et celle-ci doit se justifier si elle ne suit pas les conclusions des débats ou conférences citoyennes.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2025
Indicateurs d'évaluation proposés	- Sentiment d'appartenance au territoire

1.2.9 Stratégie d'inclusion numérique avec la mise à disposition d'un conseiller numérique sur le territoire

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Action n° 1.2.9	Stratégie d'inclusion numérique avec la mise à disposition d'un conseiller numérique sur le territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la mise en place de la stratégie départementale d'inclusion numérique, des conseillers numériques vont être prochainement déployés sur l'ensemble du département de la Haute-Saône.</p> <p>Les contrats de ces conseillers numériques seront portés par le Département et ils seront affectés à chaque EPCI du département.</p> <p>Leurs recrutements se feront conjointement entre le département et la communauté de communes, ou la structure d'accueil qui aura été retenue pour accueillir ce conseiller.</p> <p>Afin de concrétiser ce partenariat, la Ccpr a signé une convention de partenariat relative à l'inclusion numérique avec le Département de la Haute-Saône – Délibération du Conseil communautaire du 4 octobre 2021.</p> <p><u>Actions proposées par le Département de la Haute-Saône :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibler les publics prioritaires en s'appuyant sur les acteurs sociaux du territoire - Participer à l'accueil et à l'information du public des services et dispositifs disponibles, analyser ses demandes et ses besoins - Sensibiliser les publics aux usages responsables du numérique et à ses enjeux - Organiser et animer des ateliers thématiques d'initiation et de formation (collectifs et individuels) à l'utilisation des outils numériques - Concevoir des supports de communication et de valorisation des activités et des outils de médiation numérique et de formation - Participer au développement d'un maillage intercommunal de lieux d'accès à internet et aux usages numériques, en se déplaçant dans les différentes communes du territoire. - Accompagner le référencement " APTIC " de nouveaux lieux qu'il aura identifiés dans le maillage du territoire, conjointement avec les services départementaux et régionaux - Participer à la rédaction du suivi et du bilan des actions, ainsi qu'à l'évaluation des ateliers et des acquis des participants - Intégrer et participer à la mise en place du réseau haut-saônois des conseillers numériques France Services - Coordonner et animer ce réseau au niveau local en bonne intelligence avec les collectivités locales, les services du Département, de la Région et de l'Etat.
Partenaires	CD70 Pays des 7 Rivières
Coût prévisionnel	Financement CD70
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

1.2.10 Favoriser le travail en réseau et l'itinérance

Orientation stratégique n°1.2	Soutenir l'économie de proximité, l'emploi local et assurer l'accès au numérique
Action n° 1.2.10	Favoriser le travail en réseau et l'itinérance
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>Le Coworking est un nouveau mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé avec d'autres qui vise toutes les catégories socio professionnelles.</p> <p>Ce type de service n'étant pas proposé dans les communes alentours, la Ccpr réfléchit sur l'opportunité de développer un espace spécifique au télétravail. Cette démarche globale d'accès aux services et d'attractivité du territoire, pourrait consister à proposer des bureaux équipés de mobilier ainsi qu'une grande salle, sur des temps modulables, avec des tarifs attractifs. L'idée d'un aménagement et d'une décoration minimaliste correspond de façon volontaire à la possibilité offerte aux personnes intéressées de s'approprier les lieux.</p> <p>Cette création permettrait de combler l'absence de lieu spécifique dédié aux particuliers, aux micro-entreprises porteuses d'activités, et ce afin de d'accentuer l'attractivité du territoire.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

1.3 Accompagner le développement économique et touristique du secteur

1.3.1 Valoriser les sites existants

Orientation stratégique n° 1.3	Accompagner le développement économique et touristique du secteur
Action n° 1.3.1.1	Etude de faisabilité de la mise en valeur du moulin de Fondremand
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>La CCPR souhaite lancer un projet de réhabilitation du Moulin de Fondremand qui a été acquis en 2014 avec le soutien du Fonds Européens LEADER et des aides du Conseil Général.</p> <p>La propriété comprend : le bâtiment à usage d'huilerie-moulin, le jardin attenant, un cabanon, des dépendances, ainsi qu'un droit d'eau et les ouvrages hydrauliques correspondant.</p> <p>L'opération débutera par le lancement d'une étude de faisabilité technique de 2 orientations fonctionnelles :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation 1 : Travaux de première nécessité, mise en sécurité du site et des accès, mise hors d'eau, hors d'air, mise aux normes du droit d'eau, en vue d'assurer la pérennité du site ; • Orientation 2 : Valorisation patrimoniale et touristique dont les contours devront être définis au cours de l'étude (simples visites à portée patrimoniale, création d'un hébergement et/ou d'une restauration). <p>A ce stade de la réflexion, l'installation d'un restaurant semble se dessiner, mais la CCPR souhaite s'entourer des partenaires intervenant dans le domaine touristique au niveau départemental pour choisir la meilleure stratégie possible. Ainsi, Destination 70 sera associé au comité de suivi de l'étude.</p> <p>Le projet de valorisation intégrera des travaux permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver le bâti dans le respect du patrimoine pour l'ensemble de gros œuvre et second œuvre (toiture, menuiseries extérieures ...), • Mettre aux normes le droit d'eau et les ouvrages hydrauliques, • Remettre en état et valoriser les mécanismes du moulin en vue de les faire visiter et faire des démonstrations, • Installer une microturbine permettant de valoriser la force hydraulique en autoconsommation, • Une mise aux normes code du travail et/ou ERP en fonction du scénario de valorisation retenu, • Viser des objectifs énergétiques permettant d'intégrer le programme Effilogis.
Partenaires	Région, Pays des 7 rivières, Destination 70
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel pour l'étude de faisabilité : 30 000 € HT Coût global opération : 1 000 000 € HT
Plan de financement	Région 15 000 € DETR 10 000 € CCPR 5 000 €
Calendrier	Etude : 2022-2023 Travaux : 2025-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

1.3.2 Renforcer l'offre d'hébergement touristique

Orientation stratégique n°1.3	Accompagner le développement économique et touristique du secteur
Projet n° 1.3.2.1	Renforcement de l'offre d'hébergement touristique
Maître d'ouvrage	Porteurs de projets privés et publics
Description de l'action	<p>La CCPR souhaite renforcer l'offre d'hébergements touristiques en s'appuyant sur la politique touristique régionale. L'aide de la communauté de communes permet le déclenchement du soutien régional et européen pour les porteurs de projet.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le déclenchement de séjours sur le territoire. - Développer les hébergements touristiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Hébergements structurants (Implantation d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles; Implantation d'hébergements innovants) ➤ Meublés de tourisme (Réhabilitation de bâtiments en vue de la création ou de l'amélioration de meublés de tourisme) ➤ Chambres d'hôtes
Partenaires	Région Pays des 7 rivières Destination 70
Coût prévisionnel	
Plan de financement	CCPR Région BFC LEADER
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

2 AXE 2: Offrir des services à la population de qualité et favoriser le lien social

2.1 Anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance et de l'école

2.1.1 Rénover et moderniser les bâtiments existants

Orientation stratégique N°2.1	Anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance et de l'école								
Action n° 2.1.1	Extension et réaménagement du bâtiment périscolaire de Boulton								
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois								
Description de l'action	<p>L'objectif de l'opération est de créer un nouveau bâtiment périscolaire, en complément du bâtiment actuel, afin d'augmenter les capacités d'accueil en particulier au moment de la pause méridienne.</p> <p>La salle de restauration actuelle d'une surface utile de 80 m² pose des difficultés. L'objectif est de passer d'un bâtiment existant d'une surface totale de 150 m² à un nouvel ensemble de 420 m² afin de porter la capacité d'accueil à 150 enfants en restauration. Soit une extension de 270 m².</p> <p>Le bâtiment actuel sera réaménagé et servira de salle d'activités périscolaire.</p> <p>Le nouveau bâtiment visera les objectifs de la réglementation thermique (RT 2012 – 20 %). Concernant la conception du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot gros œuvre : le bâtiment sera réalisé en brique isolante sur dalle et semelles isolées. • Lot Charpente – couverture – bardage : la structure de la charpente sera réalisée en bois lamellé collé et bois massif. La couverture sera réalisée en bacs acier et les façades en bardage zinc joints debout. • Lot menuiseries extérieures : menuiseries alu et brises soleil sur le nouveau bâtiment et l'ancien • Lot cloisons – peintures – isolation : cloison en brique de terre cuite, doublage BA 13, fond plafonds acoustiques perforés • Lot sols : chape + carrelages et sols souples dans les sanitaires et salle de restauration • Lot chauffage – ventilation : repiquage sur la chaudière bois existante, chauffages en panneaux plafonniers rayonnants acoustiques, ventilation double flux haute performance 								
Partenaires	Région, Département, Etat								
Coût prévisionnel	825 000 € HT								
Plan de financement	<table> <tr> <td>Département</td> <td>206 250 €</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>247 500 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>125 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>246 250 €</td> </tr> </table>	Département	206 250 €	Etat	247 500 €	Région	125 000 €	CCPR	246 250 €
Département	206 250 €								
Etat	247 500 €								
Région	125 000 €								
CCPR	246 250 €								
Calendrier	Démarrage des travaux en 2022 pour livraison en septembre 2023								
Indicateurs d'évaluation proposés									

2.1.2 Construire de nouveaux établissements

Orientation stratégique n° 2.1	Anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance et de l'école						
Action n° 2.1.2.1	Etude pré-opérationnelle de création d'un pôle éducatif à Maizières						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais						
Description du projet	<p>La CCPR souhaite créer un pôle éducatif dans l'enceinte de l'ancien IME de Maizières.</p> <p>Une étude préalable doit être réalisée pour avoir un diagnostic complet du site et connaître les possibilités de réutiliser de tout ou partie des infrastructures existantes.</p> <p>L'étude permettra de réaliser le programme de maîtrise d'œuvre.</p>						
Partenaires							
Coût prévisionnel	60 000 €						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Département</td> <td>21 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>18 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>21 000 €</td> </tr> </table>	Département	21 000 €	Etat	18 000 €	CCPR	21 000 €
Département	21 000 €						
Etat	18 000 €						
CCPR	21 000 €						
Calendrier							
Indicateurs d'évaluation proposés							

Orientation stratégique n° 2.1	Anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance et de l'école						
Projet n° 2.1.2.2	Construction du pôle éducatif de Maizières						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais						
Description du projet	<p>Les élèves du RPI des 4 monts sont éclatés sur 3 sites (Grandvelle et le Perrenot, Maizières, Recologne-lès-Rioz).</p> <p>La CCPR souhaite créer un pôle éducatif dans l'enceinte de l'ancien IME de Maizières. Une étude préalable sera réalisée pour trancher sur l'opportunité de réutiliser tout ou partie des infrastructures existantes.</p> <p>Ce projet de pôle éducatif d'une surface approximative de 1 000 m² comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À minima 6 classes + dortoirs pour les maternelles • 1 salle de motricité de 100 m² • 1 bureau « chef d'établissement » et salle des enseignants • 1 espace « périscolaire » pour la restauration (cuisine, espace repas,...) • Locaux annexes (buanderie, sanitaires, locaux de rangements, locaux techniques, ...) • 1 salle informatique / BCD • Un aménagement des abords et des zones de stationnement 						
Partenaires							
Coût prévisionnel	1 500 000 € (hors périscolaire)						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Département</td> <td>525 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>450 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>525 000 €</td> </tr> </table>	Département	525 000 €	Etat	450 000 €	CCPR	525 000 €
Département	525 000 €						
Etat	450 000 €						
CCPR	525 000 €						
Calendrier							
Indicateurs d'évaluation proposés							

Orientation stratégique n° 2.1	Anticiper les besoins dans le domaine de la petite enfance et de l'école								
Projet n° 2.1.2.3	Construction du périscolaire de Maizières								
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois								
Description du projet	<p>La CCPR souhaite lancer un projet de construction d'un accueil périscolaire au sein d'un nouveau pôle éducatif à Maizières pour offrir une qualité de service à l'ensemble des élèves du territoire communautaire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir une meilleure qualité d'accueil périscolaire aux élèves du RPI des 4 communes de Grandvelle et le Perrenot, Maizières, Recologne-lès-Rioz et Villers-Bouton, • Regrouper l'ensemble des 160 élèves des 3 écoles de Grandvelle et le Perrenot, Maizières et Recologne-lès-Rioz sur un même site avec un accueil périscolaire regroupé et dédié au sein du nouveau pôle éducatif. 								
Partenaires									
Coût prévisionnel	800 000 € HT								
Plan de financement	<table> <tr> <td>Département</td> <td>200 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>160 000 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>160 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>280 000 €</td> </tr> </table>	Département	200 000 €	Etat	160 000 €	Région	160 000 €	CCPR	280 000 €
Département	200 000 €								
Etat	160 000 €								
Région	160 000 €								
CCPR	280 000 €								
Calendrier	2028								
Indicateurs d'évaluation proposés									

2.2 Consolider les équipements culturels, sportifs

2.2.1 Diversifier l'offre territoriale

Orientation stratégique N°2.2	Consolider les équipements culturels, sportifs
Projet n° 2.2.1.1	Aménagement de la place " blanche" et édification d'une halle destinée aux manifestations et aux loisirs
Maître d'ouvrage	Commune de Rioz
Description du projet	<p>Objectifs</p> <p>La configuration historique en village-rue de Rioz et des villages alentour fait qu'il n'existe pas de place de village aménagée avec des fonctions marquées pour animer la vie collective. Cet équipement répond donc aux besoins des habitants, des associations, des élus Il améliore le cadre de vie à travers la création d'un équipement public qui favorise les liens intergénérationnels et les activités socioculturelles ou sportives. Cet aménagement doit renforcer la vie collective, les lieux d'échanges, la vie associative.</p> <p>Ce secteur identifié dans le PLUi en zone de loisir contribue à développer l'attractivité des équipements existants (piscine, gymnase, lac,...). Il conforte le rôle de centralité du centre-bourg et bénéficiera à une population qui réside bien au-delà de la commune (carnaval Rioz 10 000 personnes, feu d'artifices 3000 personnes).</p> <p>Le projet a clairement une vocation intercommunale faisant le lien entre la piscine, le gymnase, le dojo et d'autres infrastructures qui bénéficient à l'ensemble de la population de l'intercommunalité.</p> <p>Il améliore la lisibilité de cet espace urbain en assurant la connexion des espaces entre, d'une part les équipements sportifs et culturels (centre socio-culturelles, stade, Dojo) situés en point haut de la ville et, d'autre part, les infrastructures situées autour du lac (école et collège, gymnase, city stade et piscine et dans une moindre mesure les activités économiques (restaurant, accrobranche, praticiens médicaux).</p> <p>Cet espace déjà artificialisé de longue date, situé à la périphérie des habitations, dans un contexte naturel, sans aucun aménagement, se prête avantageusement à l'accueil de festivités génératrices de certaines nuisances.</p> <p>L'opération sera basée sur les concepts du développement durable (surface déjà artificialisée, renforcement de mode doux de déplacement, matériaux biosourcés, gestion des eaux pluviales par infiltration, ...)</p> <p>Descriptif</p> <p>Cet espace de 3000 m2 environ est un lieu historique de grandes manifestations populaires qui font une part de la notoriété de la ville de Rioz (Carnaval, feu d'artifice, ...). Les municipalités successives ont voulu doter cette place d'une infrastructure pérenne qui permet d'accueillir dans de bonnes conditions des manifestations de toutes natures. Les discussions avec les riverains, les utilisateurs et les élus ont permis de définir le programme suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création d'une place de village aménagée, paysagée qui s'insère dans son environnement. La place est le point de convergence des chemins piétons du bord du lac et d'accès aux infrastructures sportives. Une attention

	<p>particulière sera apportée au franchissement de la voirie de manière à renforcer la visibilité et la sécurité des cheminements piétons.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Matérialisation d'une zone de stationnement limitée pour favoriser les modes actifs. Des places accessibles aux personnes à mobilité réduite seront intégrées ● Création d'un espace couvert de 450 m2 environ qui permet d'améliorer l'offre d'activité aux associations en supprimant les aléas météorologiques (5ème région sur 20 en quantité de pluie). ● Une infrastructure qui permet d'intégrer des commodités (toilettes, accès à l'eau) de 50 m2 environ.
Partenaires	<p>Banque des territoires Région Conseil départemental DETR</p>
Coût prévisionnel	655 000 € HT
Plan de financement	<p>Dépenses Espaces public 300 000€ halle 300 000 € maîtrise d'œuvre 55 000 € Total 655 000 €</p> <p>Recettes Banque des territoires Région 10% Conseil départemental 20% DETR 30%</p>
Calendrier	2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique N°2.2.	Consolider les équipements culturels, sportifs												
Action n° 2.2.1.2	Réhabilitation du bassin nautique de canoë-kayak en vue d'aménager un parcours slalom de niveau national classe 2												
Maître d'ouvrage	Commune de Voray sur l'Ognon												
Description de l'action	<p>Objectif(s) L'opération projetée vise les objectifs suivants : Réhabilitation du bassin nautique afin de permettre les entraînements et les compétitions de slalom de niveau national Mise en place d'un système de régulation simple sur la passe à canoë</p> <p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remodelage du parcours ; - Création et réhabilitation de seuils et d'épis en enrochements ; - Désensablage et dégravement du bassin ; - La réhabilitation du système de fixation des portes (câbles et poteaux) ; - Aménagement de l'accessibilité et la rénovation des équipements : - Plateformes de départ et d'arrivée pour les compétitions ; - Réhabilitation du chemin piéton sur la rive droite ; <p>De façon optionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de points de franchissement dans la mesure du possible ; - Réhabilitation de l'éclairage du parcours ; - Aménagement d'une vague pour la pratique du kayak freestyle 												
Partenaires	SMAMBVO												
Coût prévisionnel	521 077 € HT												
Plan de financement	<table> <thead> <tr> <th>Financier</th> <th>Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LEADER 6,7 %</td> <td>34 912 €</td> </tr> <tr> <td>DETR 35 %</td> <td>182 377 €</td> </tr> <tr> <td>Département Aide sectorielle plafonnée à 400 000€ : 100 000 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Département Crédits PACT 10%</td> <td>82 377 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement 23.3%</td> <td>121 411 €</td> </tr> </tbody> </table>	Financier	Montants	LEADER 6,7 %	34 912 €	DETR 35 %	182 377 €	Département Aide sectorielle plafonnée à 400 000€ : 100 000 €		Département Crédits PACT 10%	82 377 €	Autofinancement 23.3%	121 411 €
Financier	Montants												
LEADER 6,7 %	34 912 €												
DETR 35 %	182 377 €												
Département Aide sectorielle plafonnée à 400 000€ : 100 000 €													
Département Crédits PACT 10%	82 377 €												
Autofinancement 23.3%	121 411 €												
Calendrier	2022 Etude 2023 Travaux												
Indicateurs d'évaluation proposés													

Orientation stratégique n°2.2	Consolider les équipements culturels, sportifs																		
Action n° 2.2.1.3	Vestiaires féminins de football à Perrouse et à Etuz																		
Maître d'ouvrage	Commune de Perrouse, commune d'Etuz																		
Description de l'action	<p>Objectif(s)</p> <p>Promouvoir la cohésion sociale et l'égalité hommes femmes dans les équipements sportifs</p> <p>Créer des vestiaires féminins et rénovation-extension des vestiaires de foot avec mise aux normes pour les terrains de foot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jules Rimet à Perrouse - de l'Union sportive Rioz Etuz Cussey à Etuz 																		
Partenaires																			
Coût prévisionnel	<p>Perrouse 500 000 € HT</p> <p>Etuz 300 000 € HT</p>																		
Plan de financement	<p>Perrouse</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Financier</th> <th style="text-align: right;">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Département Aide sectorielle (25%)</td> <td style="text-align: right;">125 000€</td> </tr> <tr> <td>Département PACT (10%)</td> <td style="text-align: right;">50 000€</td> </tr> <tr> <td>DETR (35%)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement (20%)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Etuz</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Financier</th> <th style="text-align: right;">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Département (20%)</td> <td style="text-align: right;">60 000€</td> </tr> <tr> <td>DETR (35%)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement (45%)</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financier	Montants	Département Aide sectorielle (25%)	125 000€	Département PACT (10%)	50 000€	DETR (35%)		Autofinancement (20%)		Financier	Montants	Département (20%)	60 000€	DETR (35%)		Autofinancement (45%)	
Financier	Montants																		
Département Aide sectorielle (25%)	125 000€																		
Département PACT (10%)	50 000€																		
DETR (35%)																			
Autofinancement (20%)																			
Financier	Montants																		
Département (20%)	60 000€																		
DETR (35%)																			
Autofinancement (45%)																			
Calendrier	2022																		
Indicateurs d'évaluation proposés																			

Orientation stratégique n°2.2	Consolider les équipements culturels, sportifs										
Projet n° 2.2.1.4	Salle multi activités à Boulton										
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois										
Description du projet	<p>La CCPR souhaite lancer un projet de construction d'un équipement structurant dédié au public scolaire et associatif.</p> <p>Les élèves du pôle éducatif de Boulton (2^{ème} pôle éducatif de Haute-Saône en termes d'effectifs, 240 élèves en 2021) n'ont pas d'équipement sportif.</p> <p>Les associations sportives et culturelles locales ne disposent plus de créneaux disponibles au sein des équipements intercommunaux (mises à dispositions gratuites au centre intercommunal de rencontres à Voray, au gymnase à Rioz, et à la salle multi activités à Etuz).</p> <p>Objectif(s) Il s'agit pour la communauté de communes de se doter d'un équipement sportif multi activités, modulable et socioculturel.</p> <p>La localisation est prévue sur la commune de Boulton à proximité du pôle éducatif afin d'offrir un équipement aux scolaires et aux associations.</p> <p>L'objectif est de doter le secteur d'un équipement implanté à proximité immédiate du pôle éducatif principalement utilisé en journée par les primaires et en soirée et le week-end par les associations locales, dont le siège social est situé sur le territoire de la CCPR.</p> <p>Descriptif Surface approximative : 600 à 650 m² Espace polyvalent de 200 à 250 m², multi-activité modulable en plusieurs espaces (utilisation périscolaire, activités associatives...) Salle de 90 à 100 m² avec tapis pour gym, judo, yoga... Bureau(x) à partager Hall d'accueil, vestiaires, sanitaires, billetterie Rangement, local maintenance</p>										
Partenaires	Monde associatif										
Coût prévisionnel	1 000 000 € HT 1 200 000 € TTC										
Plan de financement	<table border="0"> <thead> <tr> <th>Financier</th> <th>Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Département 25%</td> <td>250 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat 15%</td> <td>250 000 €</td> </tr> <tr> <td>LEADER 15%</td> <td>150 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR 35%</td> <td>350 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Financier	Montants	Département 25%	250 000 €	Etat 15%	250 000 €	LEADER 15%	150 000 €	CCPR 35%	350 000 €
Financier	Montants										
Département 25%	250 000 €										
Etat 15%	250 000 €										
LEADER 15%	150 000 €										
CCPR 35%	350 000 €										
Calendrier	2025-2026										
Indicateurs d'évaluation proposés											

Orientation stratégique n°2.2	Consolider les équipements culturels, sportifs								
Projet n° 2.2.1.5	Construction d'un bassin d'apprentissage de la natation								
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais								
Description du projet	<p>L'apprentissage de la natation étant une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences, la communauté de communes souhaite s'inscrire dans la lignée du schéma départemental des bassins d'apprentissage de la natation.</p> <p>Une réflexion préalable avec les communautés de communes limitrophes est nécessaire afin d'identifier les besoins.</p> <p>Afin de, la CCPR souhaite construire une piscine comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bassin d'apprentissage couvert de 10 m x 15 m de profondeur de 0,85 m à 1,40 m, • Vestiaires collectifs, de sanitaires, d'une infirmerie, d'un bureau, de douches communes, • Accessible aux personnes handicapées. <p>Et permettant l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des scolaires, • Des vacances loisirs, • Aquagym, • Divers Ateliers. <p>Etude prospective préalable</p>								
Partenaires	communautés de communes limitrophes CD70								
Coût prévisionnel	1 200 000 € HT								
Plan de financement	<table> <tr> <td>PACT II</td> <td>360 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aides sectorielles</td> <td>180 000 €</td> </tr> <tr> <td>DETR</td> <td>420 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>240 000 €</td> </tr> </table>	PACT II	360 000 €	Aides sectorielles	180 000 €	DETR	420 000 €	CCPR	240 000 €
PACT II	360 000 €								
Aides sectorielles	180 000 €								
DETR	420 000 €								
CCPR	240 000 €								
Calendrier									
Indicateurs d'évaluation proposés									

Orientation stratégique n°2.2	Consolider les équipements culturels, sportifs								
Projet n° 2.2.1.6	Construction d'un boulodrome à Rioz								
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais								
Description du projet	Afin de s'inscrire dans la lignée du schéma départemental des installations sportives, la CCPR souhaite construire un boulodrome couvert de 36 m x 16 m permettant d'accueillir 8 terrains d'entraînement (4m x 12 m). L'hypothèse de construction d'un boulodrome indoor tempéré sera étudiée fin de maîtriser les couts d'investissement et de fonctionnement.								
Partenaires	Département Fédération								
Coût prévisionnel	200 000 € HT								
Plan de financement	<table> <tr> <td>PACT II</td> <td>50 000 €</td> </tr> <tr> <td>Aides sectorielles</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>DETR</td> <td>80 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>40 000 €</td> </tr> </table>	PACT II	50 000 €	Aides sectorielles	20 000 €	DETR	80 000 €	CCPR	40 000 €
PACT II	50 000 €								
Aides sectorielles	20 000 €								
DETR	80 000 €								
CCPR	40 000 €								
Calendrier									
Indicateurs d'évaluation proposés									

Orientation stratégique n°2.2	Consolider les équipements culturels, sportifs
Action n° 2.2.1.7	Réhabilitation de la piscine de Rioz
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>La piscine de Rioz a été construite au début des années 1990 et présente un niveau de vétusté important. Le nier est en fin de vie, les pages en dallages sont abimées, le système de filtration est un filtre à diatomées et de nombreuses fuites ont été repérées sur les caniveaux de récupération des eaux de débordement.</p> <p>Le projet de réhabilitation a donc pour objectifs d'améliorer l'accueil des usagers et de mettre aux normes le système de filtration.</p> <p>Les travaux consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Refaire les plages en béton brossé • Changer l'ensemble des liners • Changer les systèmes de récupération des eaux de débordement • Changer le système de filtration diatomées par des filtres à sable • Changer le toboggan • Installer des jeux d'eau • Revoir la disposition de l'accueil • Refaire les clôtures
Partenaires	Ingénierie70 en maîtrise d'œuvre
Coût prévisionnel	450 000 € HT
Plan de financement	Département 135 000 € Etat 225 000 € CCPR 90 000 €
Calendrier	Travaux de démolition réalisés à l'été 2021 Autres travaux à partir de février 2022 pour livraison en juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°2.2	Consolider les équipements culturels, sportifs
Action n° 2.2.1.8	Réhabilitation du gymnase de Rioz
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>Le gymnase de Rioz situé rue de la faïencerie a été construit dans les années 80. Il est utilisé par le collège pour les cours d'EPS et par les associations sportives du Pays Riolais pour la réalisation d'entraînements hebdomadaires, les championnats, les compétitions et l'organisation d'événementiels.</p> <p>Le gymnase est utilisé à hauteur de 32,5 heures par semaines hors créneaux pour les cours d'EPS du collège. Il représente donc un ouvrage structurant pour le territoire du Pays Riolais.</p> <p>Le sol sportif présente depuis plusieurs années un niveau d'usure important qui pose des problèmes dans la pratique sportive et en termes de sécurité (mauvaise adhérence et nombreux impacts dans le revêtement).</p> <p>Dans le cadre de cette opération de réhabilitation, la réfection du sol sportif est donc une priorité. Mais la CCPR souhaite profiter de cette opération pour effectuer un rafraîchissement intérieur de l'infrastructure et améliorer les conditions d'accueil des élèves du collège et des associations sportives.</p> <p>Travaux envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les problèmes de planéité du sol (+/- 6,5) cm) imposeront une reprise lourde avec coulage d'une chape avant pose du revêtement souple, • Les peintures dans la grande salle, les gradins, les vestiaires et sanitaires et locaux de rangement seront rafraîchies, • La plomberie, le carrelage des douches et le mobilier des vestiaires seront également changés, • Les menuiseries extérieures vieillissantes, ainsi que les menuiseries intérieures seront changées, • A la demande du collège, il est également envisagé d'étendre la structure artificielle d'escalade sur la partie gauche de la structure actuelle.
Partenaires	
Coût prévisionnel	300 000 € HT
Plan de financement	Département 105 000 € Etat 135 000 € CCPR 60 000 €
Calendrier	Démarrage travaux en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

2.3 Favoriser l'accès aux soins de proximité

2.3.1 Favoriser les synergies entre professionnels de santé

Orientation stratégique n°2.3	Favoriser l'accès aux soins de proximité
Projet n° 2.3.1	Favoriser les synergies entre professionnels de santé
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description du projet	<p>Une réflexion est nécessaire pour améliorer et faciliter l'accès aux soins et accroître la qualité des prises en charge.</p> <p>Cette stratégie repose sur la coordination des soins appuyée par une stratégie numérique.</p> <p>La situation sanitaire a confirmé la nécessité de favoriser les synergies entre professionnels de santé libéraux, et avec les établissements hospitaliers et médico-sociaux.</p> <p>Il convient de faciliter l'accès des professionnels de santé aux solutions numériques pour gérer la coordination des soins.</p>
Partenaires	Professionnels de santé ARS
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Etat Région
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

2.3.2 Tendre vers une maison de santé intercommunale de spécialistes

Orientation stratégique n°2.3	Favoriser l'accès aux soins de proximité
Projet n° 2.3.2	Maison des spécialistes
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description du projet	<p>Il convient au préalable de déterminer comment la collectivité peut intervenir afin de faciliter la création d'une maison des spécialistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont dans le cadre d'une mise à jour du diagnostic territorial et de l'expression de besoins (réalisé à l'occasion de la construction de la maison de santé du Verjoulot) afin de démontrer l'opportunité et la faisabilité du projet - soit en portage du projet immobilier dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage, du choix du lieu d'implantation de la MSP ou de son financement...
Partenaires	Professionnels de santé ARS
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Etat Région
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

3 AXE 3 Défendre un développement soutenable et respectueux de l'environnement

3.1 Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion

3.1.1 Schéma directeur d'eau potable

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.1	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Eau Potable Intercommunal
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable établit, d'après les besoins actuels et futurs en eau des habitants, un projet de travaux à l'échelle du territoire afin d'assurer en quantité et en qualité la distribution d'eau potable sur le territoire.</p> <p>Il permet de fixer des orientations stratégiques pour l'organisation de l'alimentation en eau potable, en vue d'assurer une alimentation pérenne en eau pour chaque Commune et de proposer à chaque unité de distribution une ressource en eau de secours en cas de problème sur son captage.</p> <p>Depuis 2014, avec l'étude stratégique sur la ressource en eau et l'étude du transfert de compétence, la CCPR s'est déjà largement engagée dans cette réflexion. C'est ainsi que les études antérieures ont permis de définir un niveau de risque de déficit sur chaque ressource, d'envisager la mobilisation d'une nouvelle ressource (le forage de Fondremand) et de définir une stratégie d'interconnexion entre unités de gestion.</p> <p>Cependant, les études antérieures ne constituent pas un SDAEP au sens du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L2224-7-1). Elles ne permettent pas non plus de répondre aux conditions d'éligibilité des aides de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble des travaux de renouvellement des réseaux, d'interconnexion, ou remise à niveau des ouvrages.</p> <p>En particulier, les études antérieures n'ont pas permis de diagnostiquer les réseaux sur l'ensemble des Communes, ni de définir des priorités en termes de renouvellement de réseau, ni de confronter les hypothèses d'interconnexions à la qualité des réseaux sur les Communes à interconnecter.</p> <p>La CCPR souhaite donc lancer un SDAEP intercommunautaire en vue compléter les études antérieures lancées par la CCPR et par certaines de ses Communes membres (4 Communes disposent de SDAEP réalisés avant le transfert de compétence : Boulton, Bussières, Neuville, Rioz).</p> <p>L'établissement du schéma directeur AEP comprend traditionnellement 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • État des lieux (recueil, analyse et synthèse des données) • Proposition de scénarios de restructuration et d'optimisation • Programme opérationnel

	La CCPR prendra l'attache d'un AMO pour faire la synthèse des études antérieures et rédiger le CCTP du SDAEP
Partenaires	Agence de l'Eau
Coût prévisionnel	250 000 € HT
Plan de financement	CCPR 75 000,00 € AERMC 125 000,00 € Etat 50 000,00 €
Calendrier	Mission d'AMO actuellement en cours Lancement de l'étude fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.1.2 Télégestion sur le réseau d'eau potable

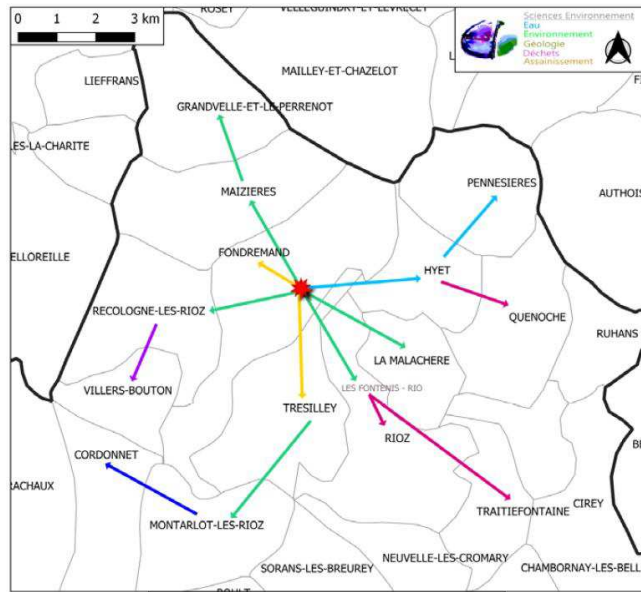
Orientation stratégique N°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.2.1	Déploiement de la télégestion des ouvrages d'eau potable
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>La télégestion s'appuie sur les techniques de télétransmission et de traitement informatique des données en provenance du réseau et des ouvrages d'eau potable.</p> <p>Elle permet la transmission et la centralisation d'informations venant de sites géographiquement éloignés à des fins de surveillance et de gestion des installations. Elle donne aux exploitants les moyens d'assurer un fonctionnement plus régulier, plus économique de leur service en régulant les interventions sur sites. Elle permet d'anticiper les pannes, de surveiller à distance les niveaux dans les réservoirs, de contrôler la performance des ouvrages de traitement de l'eau.</p> <p>Actuellement sur le territoire de la CCPR, certaines installations sont équipées en tout ou partie de matériel de télégestion sur Rioz, Hyet, Villers-Bouton, Buthiers, Sorans, Cirey, Vandelans, Cromary, Bussièrès, Le Cordonnet, Grandvelle.</p> <p>La mise en place de la télégestion consiste à acquérir le matériel de supervision pour rapatrier les données des ouvrages équipés, compléter le matériel des ouvrages d'ores et déjà équipés et de déployer progressivement l'équipement des autres stations et ouvrages sur plusieurs tranches annuelles.</p> <p>Les travaux consisteront à la mise en place de matériel de télégestion « pure » et à la mise à niveau de certains ouvrages.</p> <p>Les travaux d'équipement en matériel de télégestion consisteront selon les Communes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipement en sondes de mesures diverses, • La fourniture et la pose de têtes émettrices, • La fourniture et pose de compteurs et de vannes motorisées, • La modification d'armoire électrique, • Le raccordement au réseau ENEDIS. <p>Les travaux d'équipement de mise à niveau consisteront selon les Communes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de surpresseur, pompes, clapets, • Le remplacement système de chloration et détecteur, • La mise en place d'éclairage, • La mise en place d'un turbidimètre. <p>Le montant global de l'opération est de 1 012 254 € HT (1 214 704,80 € TTC). Les travaux de télégestion pure se montent à 810 584 € HT (972 701 € TTC).</p>

	<p>L'opération sera découpée en 4 tranches annuelles.</p> <p>La tranche 1 qui sera lancée en 2022 d'un montant de 262 484 € HT concernera les Communes suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>Montant travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">BUSSIÈRES</td> <td>Télégestion</td> <td>30 100 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>3 250 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">HYET</td> <td>Télégestion</td> <td>29 000 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">MONTARLOT</td> <td>Télégestion</td> <td>35 700 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">PENNESIÈRES</td> <td>Télégestion</td> <td>31 500 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>5 250 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">RIOZ</td> <td>Télégestion</td> <td>4 600 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">RUHANS</td> <td>Télégestion</td> <td>32 700 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">VILLERS-BOUTON</td> <td>Télégestion</td> <td>29 400 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">VORAY</td> <td>Télégestion</td> <td>9 500 €</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau</td> <td>6 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Logiciel supervision et matériel d'acquisition</td> <td>25 484 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Serveur dédié</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>262 484 €</td> </tr> </tbody> </table>			Montant travaux	BUSSIÈRES	Télégestion	30 100 €	Mise à niveau	3 250 €	HYET	Télégestion	29 000 €	Mise à niveau	4 000 €	MONTARLOT	Télégestion	35 700 €	Mise à niveau	4 000 €	PENNESIÈRES	Télégestion	31 500 €	Mise à niveau	5 250 €	RIOZ	Télégestion	4 600 €	Mise à niveau	- €	RUHANS	Télégestion	32 700 €	Mise à niveau	2 000 €	VILLERS-BOUTON	Télégestion	29 400 €	Mise à niveau	- €	VORAY	Télégestion	9 500 €	Mise à niveau	6 000 €	Logiciel supervision et matériel d'acquisition		25 484 €	Serveur dédié		10 000 €			262 484 €
		Montant travaux																																																			
BUSSIÈRES	Télégestion	30 100 €																																																			
	Mise à niveau	3 250 €																																																			
HYET	Télégestion	29 000 €																																																			
	Mise à niveau	4 000 €																																																			
MONTARLOT	Télégestion	35 700 €																																																			
	Mise à niveau	4 000 €																																																			
PENNESIÈRES	Télégestion	31 500 €																																																			
	Mise à niveau	5 250 €																																																			
RIOZ	Télégestion	4 600 €																																																			
	Mise à niveau	- €																																																			
RUHANS	Télégestion	32 700 €																																																			
	Mise à niveau	2 000 €																																																			
VILLERS-BOUTON	Télégestion	29 400 €																																																			
	Mise à niveau	- €																																																			
VORAY	Télégestion	9 500 €																																																			
	Mise à niveau	6 000 €																																																			
Logiciel supervision et matériel d'acquisition		25 484 €																																																			
Serveur dédié		10 000 €																																																			
		262 484 €																																																			
Partenaires	AERMC																																																				
Coût prévisionnel	262 484 € HT																																																				
Plan de financement	<p>Plan de financement T1 :</p> <p>Etat 52 496,80 €</p> <p>AERMC 65 621,00 €</p> <p>Département 65 621,00 €</p> <p>CCPR 78 745,20 €</p> <p>Plan de financement global sur les 4 tranches :</p> <p>Etat 202 450,80 €</p> <p>AERMC 253 063,50 €</p> <p>Département 253 063,50 €</p> <p>CCPR 303 676,20 €</p>																																																				
Calendrier	Tranche 1 : 2022, Tranche 2 : 2023 ...																																																				
Indicateurs d'évaluation proposés																																																					

3.1.3 Mobilisation de nouvelles ressources en eau

Orientation stratégique 3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.3	Création d'une station de pompage et de traitement et mise en service du forage de Fondremand
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>Suite aux conclusions de l'étude stratégique des ressources en eau réalisée par la CCPR en 2014, les problèmes de tension ont été mis en avant sur le nord du territoire.</p> <p>Afin de trouver une nouvelle ressource en eau potable, la CCPR a fait réaliser en avril 2017 un forage d'essai sur la Commune de Fondremand. L'ouvrage a été exécuté jusqu'à 85 m de profondeur au travers des niveaux calcaires du Jurassique moyen.</p> <p>Ce nouveau forage de Fondremand répond parfaitement aux objectifs de quantité attendus pour la substitution des besoins en eau des communes de Fondremand et Trésillely actuellement alimentées par la source de la Romaine. Compte-tenu du débit de production potentiel observé (65m³/h), la CCPR envisage d'étendre la production d'eau à partir de ce nouveau forage à d'autres communes du secteur confrontées à des problématiques de production en période d'étiage et/ou de ressources difficilement protégeables, afin de pouvoir répondre à des enjeux de développement territorial.</p> <p>Concernant la qualité de l'eau, des études complémentaires sont en cours de réalisation à la demande de l'hydrogéologue agréé. Elles portent sur le volet agricole.</p> <p>Des études d'impact ont également réalisées pour définir un niveau de prélèvement acceptable permettant d'assurer un débit réservé à la Romaine. Pratiquement, des études ont déterminé que l'exploitation du forage pourrait être effectuée au débit instantané de 40 m³/h pour une durée de pompage inférieure à 16 h idéalement centré sur les heures les moins chaudes de la journée, avec un débit de production journalier en pointe de 630 m³/jour.</p> <p>Ainsi les Communes suivantes pourraient être alimentées par le nouveau forage de Fondremand sur le schéma suivant :</p>

Collectivité concernée	Programmation	Raison du raccordement au nouveau forage	Production maximum dans le nouveau forage - Projection 2040	
			m ³ /an	m ³ /j
Scénario de production initiale				
Fondremand	Mise en production forage à partir de 2020-2021	Substitution source actuelle	25 941	71
Trésilly	Mise en production forage à partir de 2020-2022	Substitution source actuelle	24 865	68
<i>Sous total</i>			50 806	139
Scénario de production à court terme				
Pennesières	Raccordement à Hyet en 2020	Abandon ressource actuelle	24 865	68
Hyet	Raccordement au forage de Fondremand en 2021-2022	Abandon ressource actuelle	19 710	54
Quenoche	Interconnexion existante depuis Hyet	Complément à l'étiage	11 090	30
Recologne-Lès-Rioz - Maizières	Raccordement au forage de Fondremand en 2021-2022	Complément à l'étiage	22 335	61
Villers-Bouton	Raccordement à Recologne-les-R en 2023	Complément à l'étiage	17 155	47
<i>Sous total</i>			95 155	261
TOTAL PRODUCTION A COURT TERME			145 961	400
Scénario de production à plus long terme				
Montarlot-Lès-Rioz	Prévue en 2037-2038 depuis Trésilly	Sécurisation	1 825	5
Le Cordonnet	Prévue en 2019 depuis Montarlot-les-R	Sécurisation	1 825	5
La Malachère	Raccordement au forage de Fondremand en 2029	Complément à l'étiage	13 563	37
Rioz-Traitiefontaine (via R. Fontenis)	Raccordement au forage de Fondremand en 2029	Complément à l'étiage	64 605	177
Grandville-et-le-Perrenot	Raccordement à Maizières en 2033	Sécurisation	1 825	5
<i>Sous total</i>			83 643	229
TOTAL PRODUCTION A LONG TERME			229 604	629



Il est envisagé de mettre en service le nouveau forage à partir de 2023 en 3 tranches afin de déployer la station de pompage et de traitement, le réservoir, et les réseaux sur Fondremand.

Partenaires	
Coût prévisionnel	1 800 000 € HT
Plan de financement	Etat 270 000,00 € AERMC 900 000,00 € Département 270 000,00 € CCPR 360 000,00 €
Calendrier	2023-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.1.4 Interconnexions de réseaux pour un maillage du territoire

La CPPR ambitionne de raccorder plusieurs Communes du secteur nord au nouveau captage de Fondremand en vue de régler en priorité des problèmes de qualité des ressources sur certaines Communes, mais également de compléter certaines ressources locales qui ne seront plus suffisantes sous l'effet conjoint du changement climatique et du développement du territoire.

C'est ainsi que sur la période 2024-2026, les Communes suivantes seront interconnectées au forage de Fondremand :

- En premier lieu Fondremand dont la source de la Romaine est improtégeable : travaux à l'horizon 2026 pour un montant de 800 000 € HT ;
- Hyet et Pennesières (grevée par une interdiction permanente de consommation d'eau) : travaux à l'horizon 2025 pour un montant de 875 000 € HT ;
- Villers-Bouton dont la ressource présente des problèmes de turbidité récurrents : travaux à l'horizon 2026 pour un montant de 300 000 € HT ;
- Trésilley dont le bourg sera interconnecté pour une alimentation complète du village par Fondremand : travaux à l'horizon 2026 pour un montant de 40 000 €.

A plus long terme, sur la période 2027-2035, le forage alimentera d'autres Communes et plus particulièrement la Malachère et Rioz via les Fontenis afin de prévenir tout risque de tension sur la ressource du fait du développement territorial : travaux à l'horizon 2028 pour un montant de 825 000 € HT.

D'autres interconnexion sont également prévues sur la moitié sud du territoire de la CCPR :

- Notamment, les travaux d'interconnexion du Cordonnet avec Montarlot seront finalisés avec la création d'un nouveau réservoir permettant d'abandonner totalement la source du Petit Montarlot : travaux à l'horizon 2023 pour un montant de 427 000 € HT ;
- Voir le & 3.1.10 pour la programmation et le chiffrage des autres opérations.


3.1.5 Mise en place des nouveaux traitements d'eau potable et renouvellement d'ouvrages

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.5.1	Mise en place d'une station de traitement d'eau potable sur la Commune de Quenoche
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Sur demande de l'ARS, l'opération vise à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée pour la problématique de turbidité récurrente et excessive présente sur la ressource. Elle consistera à la mise en place d'une installation de traitement de la turbidité avec un suivi continu et une coupure automatique.
Partenaires	
Coût prévisionnel	300 000 € HT
Plan de financement	Etat 120 000 € Département 90 000 € CCPR 90 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.5.2	Mise en place d'un dispositif de coupure automatique sur l'AEP de la Commune de Bussières
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	La Commune de Bussières est alimentée par un groupe de sources sans ouvrage de filtration et une interconnexion avec le Syndicat du Breuil via la Commune de Boulot. Les sources locales présentent ponctuellement des problèmes de turbidité qui nécessitent la mise en place d'un turbidimètre à coupure automatique permettant de basculer sur l'interconnexion lorsque la turbidité des sources dépasse 1 NFU.
Partenaires	
Coût prévisionnel	25 000 € HT
Plan de financement	Etat 10 000 € Département 7 500 € CCPR 7 500 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.5.3	Optimisation du système de traitement par chloration sur l'UDI Cromary-Perrouse
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Actuellement la chloration de l'eau prélevée sur l'UDI Cromary-Perrouse s'effectue directement dans la nappe en surface, ce qui induit une perte d'efficacité de traitement. Sur demande de l'ARS, la CCPR procédera au déplacement du traitement au moins au niveau de la conduite de refoulement et mettra en place un traitement par pompe doseuse au réservoir.
Partenaires	
Coût prévisionnel	20 000 € HT
Plan de financement	Etat 8 000 € Département 6 000 € CCPR 6 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.5.4	Reprise d'étanchéité de la bâche des Fontenottes et du réservoir du Chanois sur la Commune de Boulton
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Actuellement, ces ouvrages présentent une dégradation de leur couche d'étanchéité. Il sera donc procédé à un nettoyage des parois et à la mise en place d'une résine pour stopper la dégradation des ouvrages et assurer leur bon fonctionnement. Par ailleurs, il y aura une reprise du capot et de sa fermeture sur la bâche des Fontenottes afin d'assurer la bonne sécurité de l'ouvrage.
Partenaires	
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Plan de financement	Etat Département CCPR
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion						
Action n° 3.1.5.5	Augmentation du volume de la bête de pompage de Roselières à Fondremand						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois						
Description de l'action	<p>La bête de pompage de la station du hameau de Roselières sur la Commune de Fondremand présente actuellement une capacité de 2 m3. La bête est sous-dimensionnée par rapport aux besoins actuels sur le hameau (consommation quotidienne de 8 à 9 m3 avec notamment une ferme) et la pompe s'en trouve fragilisée.</p> <p>Il est donc prévu d'augmenter le volume de bête pour la passer à 10 m3.</p> <p>Localisation des travaux :</p> 						
Partenaires	ARS Agence de l'eau						
Coût prévisionnel	30 000 € HT						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Etat</td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>9 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>9 000 €</td> </tr> </table>	Etat	12 000 €	Département	9 000 €	CCPR	9 000 €
Etat	12 000 €						
Département	9 000 €						
CCPR	9 000 €						
Calendrier	2022						
Indicateurs d'évaluation proposés							

3.1.6 Finalisation des procédures de protection de captages d'eau potable

Plusieurs procédures de protection sont actuellement en cours sur le territoire de la CCPR :

- Pour la mobilisation d'une nouvelle ressource à Fondremand : suite à l'avis de l'HA, la Chambre d'agriculture a été missionnée par la CCPR pour réaliser un diagnostic agricole démarrage. Un diagnostic sur un forage privé voisin est également à réaliser. La Procédure pourra reprendre à la fin du rendu de ces études.


- Pour finaliser des procédures engager de longue date :
 - **A Grandvelle – source Bénite Fontaine** : Ce captage est classé prioritaire SDAGE. Suite à l'étude du BAC, nous sommes en attente du rapport hydro agréé pour faire la réunion bilan.
 - **A La Malachère – source du petit Biè** : Le dossier d'enquête est en cours de finalisation. Cependant, le programme de contrôle réglementaire de la qualité de l'eau réalisé par l'ARS a révélé une augmentation des teneurs en pesticides sur ce captage nécessitant la rédaction et la mise en place d'un plan d'actions.
 - **A Pennesières – source de la Goula** : Réunion bilan à faire

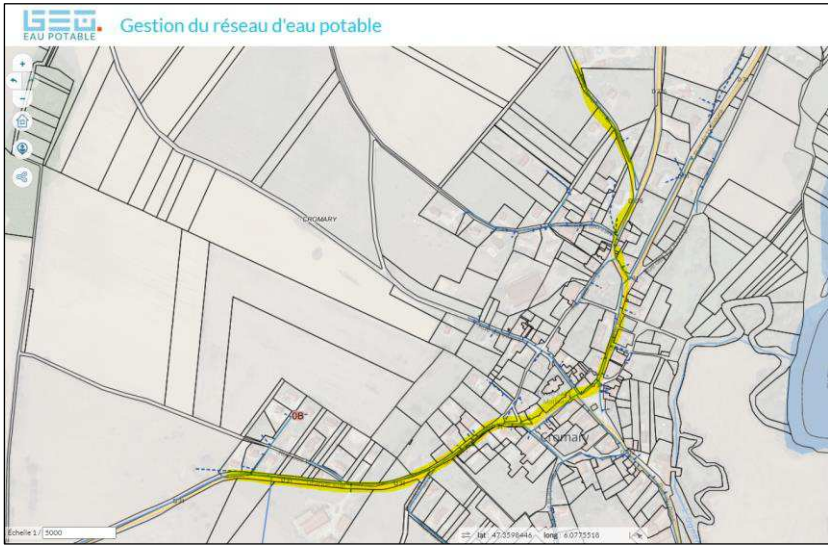
- Pour procéder à l'acquisition de parcelles dans le PPI :
 - **A Vandelans – source du Bois de Babouey** : Acquisition de parcelles en cours dans le PPI, procédure d'expropriation à mettre en place.
 - **A Bussières – sources du Haut du Mont** : Acquisition de parcelles en cours dans le PPI, procédure d'expropriation à mettre en place.

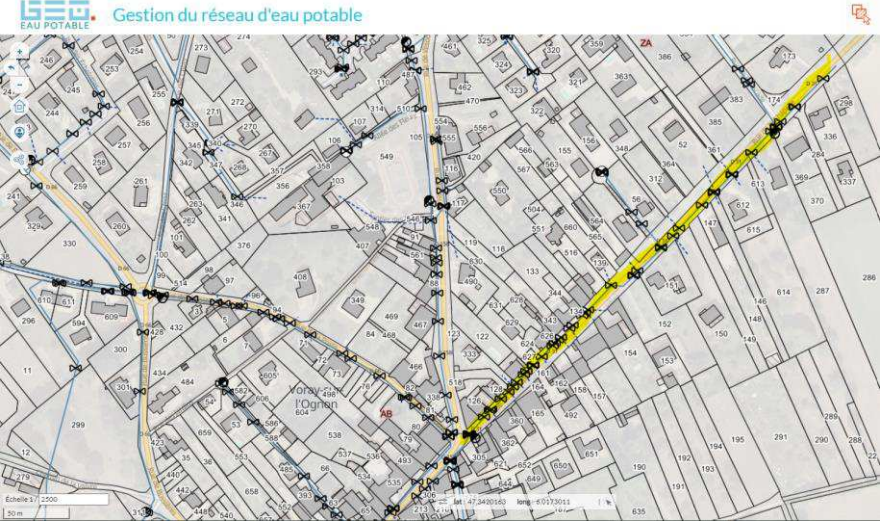
- Pour solliciter des autorisations d'augmentation de prélèvements :
 - **Neuveville – source du Creux aux Loups** : en vue de pouvoir sécuriser l'alimentation de Rioz de manière pérenne
 - **Montboillon – sources du Breuil** : en vue de pouvoir sécuriser l'alimentation de Bonnevent de manière pérenne.


3.1.7 Renouvellement de canalisations d'eau potable

Les opérations de renouvellement de réseau programmées pour 2022 figurent dans les fiches suivantes. D'autres opérations de moyen et long terme sont présentées au & 3.1.10.

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion						
Action n° 3.1.7.1	Renouvellement de canalisations vétustes à Grandville						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois						
Description de l'action	<p>Il s'agit de renouveler une canalisation d'AEP en PVC qui passe dans un réseau unitaire sur la rue du Viseney sur 900 m linéaires entre la rue Nicolas Perrenot et le chemin du Vernois et de reprendre les branchements correspondants (20 branchements). Le passage de la canalisation unitaire présente des risques sanitaires. Par ailleurs cette canalisation a connu une fuite importante en 2020.</p> <p>Localisation des travaux :</p> 						
Partenaires							
Coût prévisionnel	211 500 € HT						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Etat</td> <td>52 875 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>31 725 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>126 900 €</td> </tr> </table>	Etat	52 875 €	Département	31 725 €	CCPR	126 900 €
Etat	52 875 €						
Département	31 725 €						
CCPR	126 900 €						
Calendrier	2022						
Indicateurs d'évaluation proposés							


Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion						
Action n° 3.1.7.2	Renouvellement de canalisations vétustes à Cromary						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois						
Description de l'action	<p>Il s'agit de renouveler une canalisation d'AEP en amiante ciment sur la Grande Rue et la route de They sur un linéaire total de 1 150 m et de reprendre les branchements existants. Cette canalisation a connu une fuite importante en 2020.</p> <p>Localisation des travaux :</p>  <p>The map, titled 'GEO EAU POTABLE Gestion du réseau d'eau potable', shows a street network in Cromary. A yellow line highlights the specific water pipes to be renewed, running through the town center and towards the east. The map includes a scale of 1/5000 and coordinates.</p>						
Partenaires							
Coût prévisionnel	200 000 € HT						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Etat</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>60 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>120 000 €</td> </tr> </table>	Etat	20 000 €	Département	60 000 €	CCPR	120 000 €
Etat	20 000 €						
Département	60 000 €						
CCPR	120 000 €						
Calendrier	2022						
Indicateurs d'évaluation proposés							

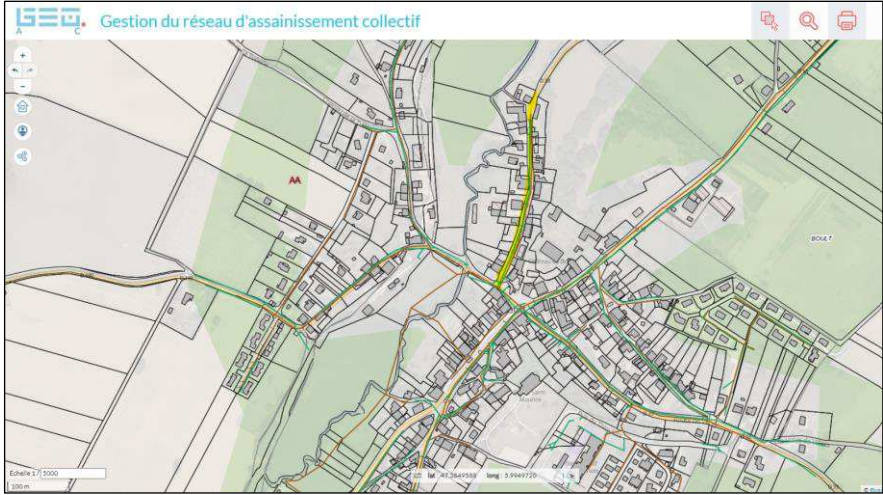
Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion						
Action n° 3.1.7.3	Renouvellement de canalisations vétustes à Voray-sur-l'Ognon						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais						
Description de l'action	<p>Il s'agit de renouveler une canalisation d'AEP en PVC U de 160 mm sur la rue de la Chapelle sur un linéaire total de 400 m et de reprendre les branchements existants (environ 50). Ces travaux seront concomitants avec une mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la même rue.</p> 						
Partenaires							
Coût prévisionnel	100 000 € HT						
Plan de financement	<table border="0"> <tr> <td>Etat</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>60 000 €</td> </tr> </table>	Etat	10 000 €	Département	30 000 €	CCPR	60 000 €
Etat	10 000 €						
Département	30 000 €						
CCPR	60 000 €						
Calendrier							
Indicateurs d'évaluation proposés							

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion						
Action n° 3.1.7.4	Renouvellement de canalisations vétustes à Oiselay-et-Grachaux						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais						
Description de l'action	<p>Il s'agit de renouveler des canalisations d'AEP en amiante ciment sur les rues de l'Eglise et des Halles sur un linéaire de 370 m au total avec reprise des branchements existants (16 branchements).</p> <p>Localisation des travaux :</p> 						
Partenaires							
Coût prévisionnel	100 000 € HT						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Etat</td> <td>25 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>15 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>60 000 €</td> </tr> </table>	Etat	25 000 €	Département	15 000 €	CCPR	60 000 €
Etat	25 000 €						
Département	15 000 €						
CCPR	60 000 €						
Calendrier	2022						
Indicateurs d'évaluation proposés							

3.1.8 Mise en séparatif, extension et renouvellement des réseaux d'assainissement

Les opérations de mise en séparatif et renouvellement de réseaux d'eau usées programmées pour 2022 figurent dans les fiches suivantes. D'autres opérations de moyen et long terme sont présentées au & 3.1.10.

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion
Action n° 3.1.8.1	Extension de réseau route de Bonnevent sur la Commune de Chaux-la-Lotière
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois
Description de l'action	<p>En raison de permis de construire déposés sur la route de Bonnevent, une extension du réseau d'assainissement de 70 m linéaires est nécessaire en vue d'éviter la multiplication de branchements longs en parallèle dans la rue.</p> 
Partenaires	
Coût prévisionnel	30 000 € HT
Plan de financement	Etat 3 000 € Département 9 000 € CCPR 18 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion						
Action n° 3.1.8.2	Renouvellement de réseau rue de France sur la Commune de Boulton						
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolois						
Description de l'action	<p>De fortes arrivées d'ECP ont été identifiées sur la rue de France à Boulton, engorgeant les réseaux et surchargeant hydrauliquement la STEP. Des refoulements d'EU sont signalés par les riverains en période de fortes pluies et posent des problèmes d'ordre sanitaire.</p> <p>La mise en place d'un réseau séparatif sur cette rue permettra de poursuivre la mise en séparatif du réseau et diminuera très fortement les apports d'ECP dans le réseau et à la station.</p> 						
Partenaires							
Coût prévisionnel	100 000 € HT						
Plan de financement	<table> <tr> <td>Etat</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>60 000 €</td> </tr> </table>	Etat	10 000 €	Département	30 000 €	CCPR	60 000 €
Etat	10 000 €						
Département	30 000 €						
CCPR	60 000 €						
Calendrier	2022						
Indicateurs d'évaluation proposés							

Orientation stratégique n°3.1	Garantir la ressource en eau et en améliorer la gestion								
Action n° 3.1.8.3	Etude complémentaire aux SDA sur les petits hameaux actuellement zonés en collectif								
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais								
Description de l'action	<p>Afin de rationaliser ses dépenses d'investissement sur le budget assainissement, la CCPR souhaite revoir les conclusions de certains Schéma Directeurs d'Assainissement et reconsidérer l'inclusion de certains hameaux dans les zonages collectifs ou le classement de certains villages en collectif.</p> <p>Cette étude concerne les zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pennesières, • Vandelans, • Les Fontenis (Rioz) • Anthon (rioz) • Le Perrenot (Grandvella) 								
Partenaires									
Coût prévisionnel	60 000 € HT								
Plan de financement	<table> <tr> <td>AERMC</td> <td>30 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>6 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td>CCPR</td> <td>12 000 €</td> </tr> </table>	AERMC	30 000 €	Etat	6 000 €	Département	12 000 €	CCPR	12 000 €
AERMC	30 000 €								
Etat	6 000 €								
Département	12 000 €								
CCPR	12 000 €								
Calendrier	2022								
Indicateurs d'évaluation proposés									

3.1.9 Mise en place de nouveaux traitements d'assainissement

L'ensemble des opérations visant à mettre en place des traitements nouveaux sur le territoire de la CCPR seront projetés sur la période 2023 - 2033.

Les projets figurent au 3.1.10.

Certains dossiers nécessiteront le lancement d'études complémentaires visant à confirmer l'intérêt de mettre en place un traitement collectif.

Les projets concernent les Communes suivantes :

Communes	Travaux	Année	Montant € HT
FONDREMAND	Mise en place d'une rhizosphère	2023	701 082 €
Les FONTENIS	Raccordement à la STEP de Rioz	2026	577 000 €
ANTHON	Mise en place d'une rhizosphère	2028	740 138 €
BONNEVENT-VELLOREILLE	Extension de la STEP de BONNEVENT-VELLOREILLE ou mise en place d'un traitement spécifique pour Velloreille	2029	550 000 €
MARLOZ	Mise en place d'une rhizosphère	2031	244 420 €
PENNESIERES	Mise en place d'une rhizosphère	2032	596 286 €
VANDELANS	Mise en place d'une rhizosphère	2032	505 843 €
MONTARLOT	Extension de la lagune	2033	200 000 €
GRANDVELLE	Traitement le Perrenot	2033	275 000 €

3.1.10 Les opérations de moyens et de long terme

La CCPR a travaillé sur l'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement sur l'Eau et l'assainissement s'étant jusqu'en 2037.

Contenu du PPI sur l'eau potable :

Communes	Travaux	Année de lancement	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Renouvellement réseaux divers	2021	1 350 000 €	9
Multisites	Equipement général P1	2022	241 250 €	10
CIREY Marloz	Renouvellement réseau 1 km + branchements	2023	293 500 €	1
OISELAY	Renouvellement réseau rue de la Corvée	2023	162 000 €	1
LE CORDONNET	Création d'un nouveau réservoir et agrandissement bache de Montarlot	2023	427 000 €	1
MAIZIERES	Renouvellement réseau entre station pompage et réservoir 440 m + 200 m + branchements	2023	132 000 €	1

MAIZIERES	Renouvellement réseau entre source et station pompage (traversée rivière) 1,6 km	2023	240 000 €	2
Multisites	Clôtures et portails 437 400 €	2023	437 400 €	10
Multisites	Programme de renouvellement de compteurs radio (5 ans)	2024	360 000 €	5
QUENOCHÉ	Renouvellement réseau vers l'église 360 m + branchements	2024	72 000 €	1
BUTHIERS	Reconstruction d'un réservoir	2024	250 000 €	1
HYET	Interconnexion avec le forage de Fondremand	2025	875 000 €	2
BONNEVENT-VELLOREILLE	Interconnexion avec le réseau du Breuil	2025	485 000 €	1
MONTBOILLON	Traitement de la turbidité	2025	446 500 €	1
VANDELANS	Traitement de la turbidité	2026	250 000 €	1
FONDREMAND	Renouvellement du réseau d'eau pour la mise en service de la nouvelle station	2026	800 000 €	2
VILLERS-BOUTON	Interconnexion avec Recologne-Les-Rioz	2026	300 000 €	1
TRESILLEY	Interconnexion dans Bourg pour alimenter le village en totalité par la nouvelle source de Fondremand	2026	40 000 €	1
VILLERS-BOUTON	Traitement de la turbidité	2026	30 000 €	1
MAIZIERES/RECOLOGNE	Interconnexion avec Fondremand	2027	120 000 €	1
CHAMBORNAY	Interconnexion avec Nouvelle-lès-Cromary	2027	315 000 €	1
CHAUX-LA-LOTIERE	Interconnexion avec Boulton	2027	285 000 €	1
SORANS-LÈS-BREUREY	Interconnexion avec Perrouse	2027	180 000 €	1
GRANDVELLE	Renouvellement de la conduite entre réservoir et station 2 km	2027	352 500 €	1
CIREY	Traitement agressivité UDI Cirey	2028	250 000 €	1
CIREY	Traitement agressivité UDI Marloz	2028	250 000 €	1
VORAY-SUR-L'OGNON	Traitement de l'agressivité	2028	450 000 €	1
CROMARY/PERROUSE	Interconnexion depuis Buthiers	2028	455 000 €	2

RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Traitement de l'agressivité des sources Nouvelle et Anthon	2029	600 000 €	1
LA MALACHERE	Traitement de l'agressivité	2029	600 000 €	2
CIREY	Interconnexion avec Anthon pour Marloz	2030	380 000 €	1
Multisites	Renouvellement réseau diverses	2030	6 600 000 €	11
CIREY	Interconnexion avec Chambornay-les-Bellevaux pour Cirey	2031	745 000 €	2
LA MALACHERE et RIOZ Les Fontenis	Interconnexion avec Fondremand	2032	825 000 €	2
BOULT	Interconnexion avec Sorans-les-Breurey	2033	320 000 €	1
RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Interconnexion Rioz-Anthon-Traitiéfontaine	2034	260 000 €	1
NEUVILLE-LÈS-CROMARY	Interconnexion avec Sorans-lès-Breurey	2035	530 000 €	2
GRANDVELLE	Interconnexion avec Maizières	2036	315 000 €	1
MONTARLOT-LES-RIOZ	Interconnexion avec Trésilly	2037	860 000 €	2

Contenu du PPI sur l'assainissement :

Communes	Travaux	Année de lancement revue	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Equipement des ouvrages pour la sécurité du personnel	2022	179 248 €	5
Multisites	Télégestion 250 000 € 28 stations et PR	2023	250 000 €	3
Multisites	Equipement de matériels, pompes, ouvrages	2022	240 000 €	10
Multisites	Nouveaux réseaux, branchements	2022	1 000 000 €	10
FONDREMAND	Assainissement sur FONDREMAND	2023	701 082 €	3
RIOZ	Mise en séparatif, traitement ECP, redimensionnement réseau	2023	1 075 000 €	5
VORAY	Renouvellement de réseau rue de la Chapelle	2023	194 050 €	1
BUSSIERES	Mise en séparatif des réseaux et traitement ECP sur BUSSIERES	2024	256 680 €	2
GRANDVELLE	PB H2S sur poste de refoulement	2024	50 000 €	1
VORAY	Suppression des rejets secteur Rue Basse, Pont de l'Ognon	2024	15 000 €	1
Multisites	Clôture et portail 115 800 € sur 11 ouvrages	2025	115 800 €	3
Les FONTENIS	Assainissement sur Les FONTENIS (SDA)	2026	577 000 €	2
ANTHON	Assainissement sur ANTHON (chiffage SDA Rhizosphère)	2028	740 138 €	1
BONNEVENT	Extension de la STEP de BONNEVENT-VELLOREILLE (par Ingénierie 70 soit step pour Velloreille 100Eh estimée 295 000 Euros ou reconstruction STEP actuelle 525 000 Euros)	2029	550 000 €	1
ETUZ	Mise en séparatif des réseaux sur ETUZ (étude par ingénierie 70 mais pas de chiffage)	2029	600 000 €	3
BOULOT	Mise en séparatif des réseaux sur BOULOT	2030	400 000 €	2
GRANDVELLE	Mise en séparatif rue du Viseney et rue de la gare	2030	211 500 €	1
MARLOZ	Assainissement sur MARLOZ	2031	244 420 €	1

RIOZ	Equipement STEP de Rioz (compteur déversoir de tête, pluviomètre)	2031	5 000 €	1
PENNESIERES	Assainissement sur PENNESIERES (step pour Pennesières et step pour courboux)	2032	596 286 €	1
VANDELANS	Assainissement sur VANDELANS (Chiffrage Ingénierie 70 pour réseaux et step)	2032	505 843 €	2
BUTHIERS	Modification PR Buthiers	2032	21 390 €	1
CROMARY	Mise en séparatif 1/2 du village	2033	275 000 €	2
MONTARLOT	Extension de la STEP de MONTARLOT	2033	200 000 €	1
GRANDVELLE	Traitement le Perrenot	2033	275 000 €	1
BUTHIERS	Mise en séparatif (hors grande rue)	2034	275 000 €	1

3.2 Favoriser les économies d'énergie et développer le mix énergétique

3.2.1 Diagnostics énergétiques des bâtiments publics

Orientation stratégique n°3.2	Favoriser les économies d'énergie et développer le mix énergétique
Action n° 3.2.1.1	Réalisation de diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>La CCPR souhaite s'engager dans la réalisation d'audits énergétiques visant à réduire la consommation des bâtiments et s'appuyer en préalable sur la mission de conseil en énergie partagée du SIED70 dont les tâches sont de réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un pré diagnostic des consommations d'énergie et d'eau identifiées dans la collectivité et portant sur les trois dernières années, • Une analyse détaillée des besoins et problématiques spécifiques à la collectivité (étude des postes « surconsommateurs », conseils...) faisant l'objet d'un document écrit, • Le suivi régulier et le contrôle des factures d'énergie et d'eau sur la base des informations transmises par la collectivité, • La remise d'un bilan annuel des consommations d'énergies, mettant en évidence les résultats obtenus et complété par des recommandations en matière de diminution de la facture énergétique, • L'information et la formation du personnel et des usagers des bâtiments communaux, • Le conseil aux élus et aux techniciens de la collectivité lors de la construction de bâtiments neufs ou de réhabilitation. <p>La mission de suivi des consommations et de conseil porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la collectivité : combustibles, électricité, éclairage public, etc... ainsi que sur l'eau.</p> <p>Cette mission servira de point de départ au lancement d'audits énergétiques plus poussés sur les bâtiments prioritaires en vue d'établir un programme de travaux d'isolation, changement ou optimisation de systèmes de chauffage.</p>
Partenaires	SIED70
Coût prévisionnel	60 000 € HT
Plan de financement	Etat 6 000 € Département 12 000 € CCPR 12 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.2.2 Rénovation énergétique des bâtiments publics

Orientation stratégique n°3.2	Favoriser les économies d'énergie et développer le mix énergétique
Action n° 3.2.2.1	Tranches de travaux annuelles visant à la rénovation thermique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>A l'issue des diagnostics énergétiques, un programme de travaux sera élaboré et progressivement mis en œuvre par la CCPR sur les bâtiments dont elle a la gestion.</p> <p>Les travaux pourront également être portés par les Communes sur leurs bâtiments. Ces travaux pourront consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'isolation intérieure ou extérieure, • au changement des menuiseries extérieures, • à la pose ou remplacement de régulation sur les systèmes de chauffage, • à la pose ou remplacement de ventilation hygroréglable, • à la rénovation ou remplacement du système de chauffage (chaudière à condensation ; PAC air/eau pour les bâtiments tertiaires et les logements et, PAC air/air uniquement pour les logements), • à la pose ou remplacement d'équipements hydrauliques performants en chaufferie, • à la mise en place de calorifugeage sur les circuits hydrauliques de chauffage et ECS (locaux non chauffés).
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>L'effort d'investissement envisagé est de 100 000 € HT maximum par an à partir de 2022.</p> <p>Sur la période 2022-2023, cette action portera sur le réaménagement de la maison communautaire et du bâtiment technique</p>
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.2.3 Éclairage public économe en énergie

Orientation stratégique n°3.2	Favoriser les économies d'énergie et développer le mix énergétique
Projet n° 3.2.3.1	Eclairage public économe en énergie
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	Cette action concerne essentiellement les Communes qui ont en charge l'éclairage public des voiries. Pour la CCPR, il s'agira de déployer progressivement des éclairages led sur les bâtiments communautaires, principalement sur les pôles éducatifs, très consommateurs.
Partenaires	
Coût prévisionnel	L'effort d'investissement envisagé pour la CCPR est de 10 000€ HT maximum par an pendant 4 ans à partir de 2024
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.2.4 Développer le mix énergétique et produire des énergies renouvelables dans un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La CCPR gère un parc de 40 bâtiments avec des systèmes de chauffage, des sources d'énergie et des performances énergétiques très diverses : chaudières fuel sur la plupart des sites, électricité, gaz, et chaudière à pellets sur 2 pôles éducatifs (Perrouse, Etuz). Un des hôtels d'entreprise gérés par la CCPR sur Rioz est équipé de panneaux photovoltaïques avec revente.

La facture énergétique globale s'est montée à plus de 250 000 € TTC en 2020.

La dépendance vis-à-vis des énergies carbonées est donc forte sur les bâtiments de la CCPR. La Communauté de communes souhaite donc diversifier ses sources de production et d'approvisionnement en énergie en développant, soit en rénovation, soit sur des constructions neuves :

- Des projets de chauffage par géothermie,
- La production électrique par panneaux photovoltaïques en autoconsommation + revente,
- Le solaire thermique pour eau chaude sanitaire dans les pôles éducatifs,
- Des projets de chauffage par chaudières bois.

Un des projets phares pourrait concerner l'école de Rioz composé de 4 bâtiments d'âge et de performances énergétiques très variables et équipés chacun d'un système de chauffage (2 gaz, 2 fuel). L'installation d'une chaudière centrale à haute performance pourrait présenter un intérêt certain.

3.3 Améliorer notre environnement et notre cadre de vie

3.3.1 Achèvement du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Orientation stratégique N°3.3	Améliorer notre environnement et notre cadre de vie
Action n° 3.3.1	Achèvement du plan climat air énergie territorial (PCAET)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description de l'action	<p>Suite à la réalisation d'un premier Plan Climat Energie Territorial (PCET) porté et animé par le Pays des 7 Rivières sur la période 2014-2020, actuellement en cours d'évaluation, un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) doit être redéfini pour la période 2022-2026 (ou 2028). Le premier semestre 2022 sera l'occasion d'organiser des ateliers de travail avec les élus et les différents acteurs du territoire afin de faire émerger plusieurs axes stratégiques d'où découleront un certain nombre d'objectifs stratégiques et d'actions à mener sur la période 2022-2026 (ou 2028 ?).</p> <p>Le PCAET sera en lien avec les CRTE des 2 EPCI (CCPR et CCPMC), avec le futur contrat de territoire et la future programmation de fonds européens afin d'optimiser les financements des actions qui y seront inscrites pour répondre à la stratégie du territoire.</p>
Partenaires	P7R CCPMC
Coût prévisionnel	Poste d'animateur PCAET mutualisé avec l'animation du futur contrat de territoire signé avec la Région BFC
Plan de financement	Région BFC 50%
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.3.2 Aires de covoiturage (Etuz, Grandvelle et le Perrenot)

Orientation stratégique n°3.3	Améliorer notre environnement et notre cadre de vie
Projet n° 3.3.2	Aires de covoiturage
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description du projet	<p>Les sites de covoiturage du territoire de la communauté de communes du Pays Riolais existants et en projet s'inscrivent dans le schéma de covoiturage élaboré par le Département de la Haute-Saône.</p> <p>Dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi, une des orientations vise à faciliter l'accessibilité externe et interne du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle. La création de sites de covoiturage aux portes du territoire a été identifiée en complément des sites existants.</p> <p>Sites de covoiturage existants : Hyet, They/Rioz sud, Voray sur l'Ognon Sites de covoiturage en projet : secteur d'Etuz-Boulot, de Grandvelle et le Perrenot</p>

	Le projet de site de covoiturage de Grandvelle nécessite la démolition d'un bâtiment en bordure de la D33 pour des raisons de sécurité. Ce projet permettrait la construction d'un espace de covoiturage avec des emplacements de bornes de recharge de voiture électrique.
Partenaires	CD70 Région BFC
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.3.3 Voies vertes, voies douces, cheminements piétons pour un maillage du territoire

Orientation stratégique n°3.3	Améliorer notre environnement et notre cadre de vie
Projet n° 3.3.3	Voies vertes, voies douces, cheminements piétons pour un maillage du territoire
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Pays Riolais
Description du projet	<p>Un schéma départemental directeur des véloroutes et voies vertes a été élaboré à l'échelle du Département de la Haute-Saône. Le schéma départemental mentionne 35 km de voies vertes d'intérêt local sous maîtrise communautaire. Ce réseau local comporte 3 liaisons sur le territoire communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 km de la via francigena - 7 km reliant de Rioz à Loulans - 20 km de Grandvelle à Bussières en passant par Rioz <p>Objectif L'objectif est de s'inscrire dans le schéma directeur départemental en réalisant une portion de voie verte.</p> <p>Descriptif Réaliser une portion de voie verte</p>
Partenaires	Département de la Haute-Saône Communauté de communes limitrophes pour un maillage du territoire
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Région BFC (aide au développement de l'itinérance touristique)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.3.4 Aménagement des berges du lac de la faïencerie à Rioz

Orientation stratégique n°3.3	Améliorer notre environnement et notre cadre de vie
Action n° 3.3.4	Aménagement des berges du lac de la faïencerie à Rioz
Maître d'ouvrage	Commune de Rioz
Description de l'action	<p>Le lac est un élément d'attractivité de la commune et des territoires environnants. La population y est particulièrement attachée pour les aménités qu'il offre et le paysage bucolique qu'il compose avec le massif forestier attenant. Il permet en effet la pratique de la pêche ou de certaines activités sportives; il favorise l'activité touristique et économique. Il est par exemple l'étendard du restaurant qui est installé sur une de ces berges.</p> <p>La commune soucieuse de développer les loisirs pour tous et préserver cet écrin de verdure a fait le choix d'un programme d'aménagement par petites touches.</p> <p>Il s'agit d'abord de reprendre le cheminement sur les berges qui s'altère avec le temps en apposant un nouveau stabilisé fin. Ces matériaux respectent le cadre naturel et l'environnement. Ils sont adaptés à la vocation piétonne du site.</p> <p>Il s'agit ensuite d'édifier une structure légère en bois pour permettre l'organisation de manifestations. Le bois s'intègre parfaitement aux paysages forestiers.</p> <p>Il est enfin prévu un équipement sportif léger constitué de tables de ping-pong et un ponton accessible au PMR. En effet, la topographie du lac permet de faire le tour du lac sans obstacle et donc d'y intégrer un ponton permettant à tous de s'y arrêter pour contempler le paysage et la biodiversité foisonnante.</p>
Partenaires	Associations, école
Coût prévisionnel	Maîtrise d'oeuvre : 10 000 € Chemin piétonnier : 45 000 € Cabane : 40 000 € Ponton PME : 15 000 € Equipements sportifs 10 000 € Coût total du projet : 120 000 €
Plan de financement	FEADER : 14 000 € (11,66%) (éligibilité à confier avec la publication des nouveaux programmes 2021 - 2028) Etat (DETR) : 36 000 € (30 %) Région : 36 000 € (30 %) - Aménagement du territoire : 30 000 € - Aménagement sportifs du territoire : 3 000 € Conseil départemental 70 : 10 000 € (8%) - AVAP : 7 500 € - Equipements sportifs : 2 500 € Autofinancement : 24 000 €
Calendrier	2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

3.3.5 Aménagement de la place du souvenir français à Rioz

Orientation stratégique n°3.3	Améliorer notre environnement et notre cadre de vie
Action n° 3.3.8	Aménagement de la place du souvenir français à Rioz
Maître d'ouvrage	Commune de Rioz
Description de l'action	<p>La ville de Rioz a profondément muté ces dernières décennies, voyant son centre historique être réinterrogé sur ces fonctions commerciales et d'habitat. La configuration du village ne n'est plus en adéquation avec les besoins actuels et futurs d'équipement et de services.</p> <p>De plus, pour une part de la population qui travaille hors de Rioz ou pour les nouveaux venus, il est nécessaire de créer des lieux de sociabilité qui permettent de reproduire et d'amplifier un mode de vie « rural » qui a été choisi. Le futur développement de la ville au nord-ouest doit permettre d'accueillir une nouvelle population qui prolongera le brassage culturel et générera de nouveaux besoins.</p> <p>La cohésion sociale est une préoccupation des acteurs Publics. De part son investissement aux côtés des habitants et des acteurs socio-économiques la commune est légitime pour incarner un projet où la cohésion sociale est au cœur du développement économique et urbain. Le bourg-centre de la communauté a un besoin vital d'un véritable centre-ville qui regroupe à la fois l'ensemble des services administratifs de proximité, des commerces de première nécessité et des espaces publics où il fait bon flâner.</p> <p>La place du souvenir à Rioz offre des qualités intrinsèques indiscutables (foncier suffisant, accessibilité, position stratégique, environnement) pour y réinventer un centre névralgique contemporain.</p> <p>La commune et ses partenaires souhaitent engager une équipe pluridisciplinaire pour définir les besoins des habitants à 20 ans et les services nécessaires et élaborer un programme de travaux.</p> <p>Le projet d'aménagement explorant tout le potentiel d'une véritable mixité fonctionnelle de ce nouveau lieu.</p> <p>Le projet pourrait s'articuler autour d'une nouvelle structure qui intégrerait tous les services nécessitant l'accueil du public qu'il soit communaux, intercommunaux, ou autres...</p> <p>Les friches présentes sur ce lieu pourraient ainsi être réappropriées pour y composer une nouvelle mixité verticale (habitat - commerce en rdc).</p> <p>Il est attendu que les propositions de l'étude explorent les besoins des futurs usages en termes d'emploi, du numérique et le moyen d'y répondre.</p> <p>La réflexion devra valoriser le potentiel exceptionnel que constitue la rivière ou la topographie des lieux propices à relier l'existant enclavé.</p> <p>Il s'agit donc de disposer d'une vision à long terme de l'aménagement et de définir un programme de travaux pour la prochaine équipe municipale.</p>
Partenaires	Communauté de communes du Pays Riolois Conseil départemental Maison France Services Office de Tourisme ONF Commerçants
Coût prévisionnel	Etude : 30 000 €
Plan de financement	Cofinancement : ANCT

	Banque des Territoires Conseil départemental
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	